



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

A.P.Y.



LA ROCHE SUR YON

AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE



BULLETIN TRIMESTRIEL

REUNIONS MENSUELLES

**SALON DES
COLLECTIONNEURS
en janvier**

N° I.S.S.N. = 1762-035X

N° 135 JUIN 2012

AMICALE PHILATÉLIQUE YONNAISE

N° Siret : 786 448 613 00038 – Code APE : 913E

Siège social : 76, Boulevard des Belges – 85000 La Roche-sur-Yon
☎ 02/51/05/10/91 **courriel : martonphilippe@free.fr**

Association (loi 1901) fondée en 1943, fédérée sous le n° 234 XV,
N° Siret : 786 448 613 00038 – Code APE : 913E,
rattachée au Groupement Philatélique du Centre Ouest.

Réunions mensuelles de 9h30 à 12h00
29, rue Anatole France, à La Roche-sur-Yon : salle Entour'âge

- le premier dimanche du mois pour les adultes
- le dernier dimanche du mois pour les jeunes

SERVICES PROPOSES :

- Circulations à domicile
- Nouveautés de France en réservation
- Nouveautés de France hors réservation
- Nouveautés de Monaco
- Revue trimestrielle de 50/60 pages
- Bibliothèque : les catalogues de cotations
les revues spécialisées
+ de 350 ouvrages philatéliques
- Abonnement à prix préférentiel aux revues philatéliques
- Remises chez les négociants sur présentation de la carte d'adhérent
- Salon annuel des collectionneurs, le 3^{ème} dimanche de janvier

RESPONSABLES

Jacques LOISEAUX & Alain BONNEAU
Michel FOURNIER
Pierre PRUD'HOMME
Claude BELLEIL
Francis GRANGIENS
Jean-Marie LETERME
Amédée DUPOND & Michel AUDUREAU

L'A.P.Y. est surtout la rencontre d'amis partageant la même passion :

- ⇒ des échanges, des mini bourses avec d'autres associations philatéliques,
- ⇒ des réponses à vos interrogations,
- ⇒ des conférences avec vidéo projection de documents,
- ⇒ des milliers d'enveloppes mises à disposition pour études,
- ⇒ une aide à la réalisation de collections pour exposer... du matériel informatique.

NOUVEAUTÉ 2012 :

A partir de mars 2012, le bulletin sera consultable sur le site de l'APY.
Pour une version toute en couleur, suivez le lien : <http://apy85.fr>

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

SOMMAIRE

N° 135

Juin 2012

2	Editorial	Philippe Marton
3-5	La Vie de l'Amicale	Philippe Marton
6	Carnet	Le Bureau
7-24	La Vache qui rit	Philippe Marton
25-29	Les trouvailles d'Alain	Alain Bonneau
30-33	Maximaphilie – Marcophilie	Pascal Bandry
33-35	Revue de Presse	le bureau
36-40	Les masques	Francis Lemperière
41-50	Papiers timbrés : le phare de la Chaume (suite)	Francis Grangiens
51-53	Actualité Vendéenne	Jean-Marie Leterme
54	Compte rendu Conseil d'administration	Le Bureau

Directeur de la publication : Philippe Marton

Coordinateur à la rédaction et la mise en page : Francis Grangiens

Comité de rédaction : M. Audureau ; C. Belleil ; A. Bonneau ; M. Fournier ; F. Grangiens ;
J.M. Leterme ; P. Marton

Impression des textes : Imprimerie municipale et Buroplan

Impression de la couverture : Crédit Mutuel

Reproduction, même partielle, des articles de ce bulletin strictement interdite
Sauf autorisation écrite du Conseil de l'A.P.Y. Dépôt légal n° 1762-035X

Bulletin déposé le 12-06-2012

Editorial

Après la disparition de Jacques LOISEAUX, nous venons de perdre Abel GUILHEMJOUAN suite à une longue maladie. Nous ne verrons plus son sourire et nous ne l'entendrons plus raconter ses blagues

Abel était Vice-président de l'APY, c'était un fin connaisseur du monde associatif, ses conseils et ses analyses nous étaient d'un grand secours, le Conseil d'Administration est bien triste en cette première moitié de l'année.

Quoi dire après ça, que le Congrès 2012 du GPCO avait une petite forme cette année, peu de monde a fait le déplacement à Neuville de Poitou. L'année prochaine à Niort, avec le retour d'une exposition régionale, il y aura, sans doute, un peu plus de fréquentation.

Le Salon "**Le Timbre fait son événement - Planète timbres 2012**" se tient au Parc Floral de Paris du 9 au 17 juin 2012. Vu la quantité, je n'ai pas pu recenser les émissions de timbres, souvenirs, Lisa Quant à leur prix, j'ai caché ma carte bleue.

Mais pendant ce Salon, le 85^{ème} Congrès National de la FFAP se tient le samedi 16 juin 2012 : Pascal BANDRY représentera l'A.P.Y.

Comme beaucoup d'entre nous je vais, de temps en temps, faire mon marché sur internet ; les marchands locaux ne connaissent pas la philatélie BD !! Ayant eu un contact avec un marchand belge, j'ai eu la bonne surprise de recevoir avec mon achat, un cadeau sous la forme d'un duostamp (timbre + vignette) que je reproduis ci-dessous : sympa !!!



La Poste belge arrête l'émission de duostamp et détruit les stocks existants (???), c'est un peu comme si en France on arrêtait les "MontimbreaMoi".

Philippe MARTON

LA VIE DE L'AMICALE

Le 26 février 2012 : réunion "Jeunes".



Ce n'est pas la foule pour ce dernier jour de vacance.



Le 4 mars 2012 : réunion "Adultes".



Beaucoup de monde pour venir prendre le premier bulletin de l'année.



Pierre est toujours à la recherche d'infos sur les Daguins ?



Le 25 mars 2012 : réunion "Jeunes".



Nos jeunes viennent de prendre la décision de faire une exposition collective à la Fête du timbre en octobre, le thème : Napoléon à La Roche-sur-Yon.



Le 1^{er} avril 2012 : réunion "Adultes".



Conférence de Francis sur l'origine des passeports.



Le 26 février 2012 : réunion "Jeunes".



Pascal est de bons conseils pour François. Sa collection thématique doit être revue pour être exposée à Belfort.



Mr. Galet, journaliste au "Journal du Pays Yonnais", a passé la matinée avec Mathilde pour un article sur la philatélie.



Ambiance studieuse



Grosse activité du côté de la bibliothèque.



Le 12 mai 2012 : réunion des "Jeunes" du GPCO à Cognac.

Journée jeunesse à Cognac, animée par Didier, pour la préparation de l'exposition "National jeunesse" de Belfort", la Fête du Timbre

18 jeunes ont fait le déplacement avec les animateurs ; pour l'APY, déplacement de Mathilde, Pascal et Philippe.



Philippe MARTON

CARNET



Le vendredi 25 mai 2012, Abel GUILHEMJOUAN, Vice-Président de notre association, nous a quittés après une longue maladie. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits du mot écrit par ses enfants pour sa sépulture.

Abel est né en 1936 à Candresse dans les Landes. Il était le 5^{ème} d'une famille de 15 enfants. Marié en 1962, avec son épouse, il s'est installé à la Roche sur Yon pour travailler, d'abord à la DDASS, puis comme infirmier au CHS, pour finir comme Directeur de l'Ecole d'Infirmières Psychiatriques. Abel avait 5 enfants.

En retraite depuis 1994, passionné de philatélie, Abel a eu de nombreux engagements dans le milieu associatif : la Halte, Bricojour, l'Aumônerie de l'Hôpital Psychiatrique, le Centre de Loisirs de La Tranche-sur-Mer, l'UNC, l'Association des Officiers de Réserve de Luçon et sa Région et l'Amicale de l'Arme Blindée de Cavalerie. Il était également porte-drapeau de l'Association de

l'Ordre National du Mérite.

Abel avait toujours le mot pour faire sourire ceux qui l'entouraient.

Depuis septembre 2011, Abel était rattrapé par la maladie dont il avait été opéré en 2009.

Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille.

Les enfants d'Abel, Alain BONNEAU et Jean-Marie LETERME

Décès de Monsieur Marcel BELREPAYRE survenu le 04 juin 2012 à l'âge de 82 ans. M. Belrepayre a reposé au funérarium Lemarchand, 36, rue Gutenberg, La Roche-sur-Yon, et la cérémonie religieuse a été célébrée le jeudi 07 juin 2012, en l'église St-Louis de La Roche-sur-Yon, suivie de l'inhumation au cimetière du Point du Jour.

Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille.

M. Belrepayre était un ancien membre de notre association A.P.Y.

Et aussi une bonne nouvelle

Le 14 mai 2012, Jean-Marie LETERME est devenu une 2^{ème} fois papy. Après une petite fille de 3 ans, c'est un petit Mathias de 2,6 kg qui vient compléter la famille.

Félicitations aux parents et grands parents.

La pâte à tartiner : l'histoire de **LA VACHE QUI RIT**

Carte postale : Orgelet - Vue générale
TAD de 1902



Carte publicitaire pour
une vente aux enchères

Jules BEL s'installe à Orgelet en 1865 (près de Lons-le-Saunier). Dans les caves d'un ancien monastère capucin, il affine, par un procédé totalement nouveau, des meules de gruyère de comté ou d'emmental fraîchement moulées. La fromagerie prospère et, en 1897, Jules BEL confie son affaire à ses deux fils : Henri (27 ans) et Léon (19 ans) qui fondent la société "*Bel Frères*".

Devant le succès des fromages de Comté, l'entreprise est transférée, en 1848, à Lons-le-Saunier afin de profiter du transport par chemin de fer. En 1908, Henri se retire de l'entreprise familiale et Léon BEL reprend seul l'affaire qu'il rebaptise : "*Léon Bel, Gruyère en gros*".



Mais, à cette époque, les meules d'emmental voyageaient très mal : elles étaient souvent immangeables quand elles arrivaient après un long voyage.

Pour résoudre ce problème, en 1907, deux Suisses, Walter GERBER et Fritz STETTER, font des expériences pour transformer les meules d'emmental en fromage fondu. C'est, seulement en 1911, après maints essais que la "*Société Gerber*" commercialise pour la première fois un fromage fondu à base d'emmental. Son procédé stabilisait l'émulsion de fromage fondu et permettait l'obtention d'une pâte qui se conservait plusieurs mois. Autre avantage : tous les ratés de fabrication des meules de gruyère pouvaient être recyclés.

Cette pâte, coulée dans des boîtes métalliques, avait un goût excellent, était économique, se conservait très bien et supportait de longs voyages.

La pâte à tartiner était née.

(ce nouveau fromage n'a pas encore de nom)

L'entreprise BEL tourne à plein rendement mais, à l'Est, le ciel devient sombre, les rumeurs de la Grande Guerre grondent.

Le 1^{er} août 1914, la mobilisation est générale.

Le 7 août 1914, Léon BEL quitte la fromagerie et rejoint le 7^{ème} Escadron de train des équipages militaires-auto. Il est affecté à la section de ravitaillement en viande fraîche B70.

En 1917, le moral des troupes est au plus bas et, pour lutter contre ce découragement, l'Etat-Major lance un grand concours de dessin, pour trouver un emblème spécifique à chaque unité militaire.

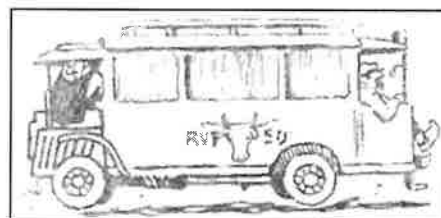
Pour la section de **Ravitaillement en Viande Fraîche B70** (R.V.B. B70), c'est le dessin d'un certain Benjamin RABIER qui est retenu. Il a dessiné avec humour la tête d'un bœuf goguenard.

Etrange animal au rire plus qu'humain.

Emblème du
R.V.F. B70



Les hommes de l'unité B70



Ancien logo sur les camions de ravitaillement.

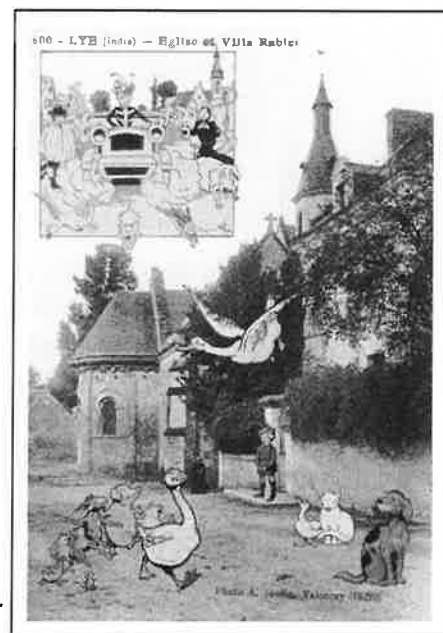
Benjamin RABIER est un célèbre auteur et illustrateur, considéré comme un des pères de la bande dessinée: HERGE s'inspira de son "Tintin Lutin" et de ses animaux à la création des aventures de TINTIN.



*Faverolles (36) :
Ville où est enterré Benjamin RABIER*



*Lye (36) :
Ville où Benjamin RABIER avait sa maison.*



Ces deux cartes postales et ce timbre personnalisé (MontimbràMoi) ont été édités, en 2009, par l'Association " *Les Amis de Benjamin RABIER*" pour les 70 ans de sa mort.

Le hasard fait qu'il est affecté dans la même section que Léon BEL et ce dessin de "bœuf hilare" a, par la suite, influencé très fortement la réussite des affaires de Léon BEL.

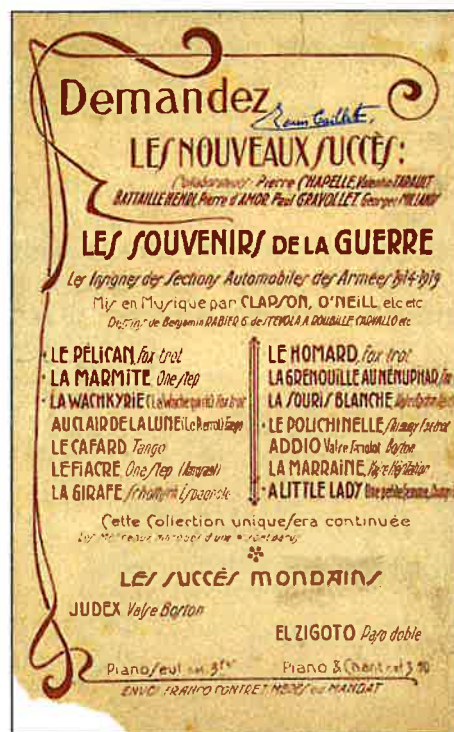
Avec l'humour des hommes de troupe, le bovin devint bien vite "**la Wachkyrie**", une "*mise en boîte*" des célèbres Walkyries de la mythologie germanique devenues les logos des véhicules militaires allemands...

En 1919, après la démobilisation, un dénommé CAPTON, musicien et, lui aussi, incorporé au RVB 70 composa, édit et distribua à ses anciens copains de régiments une partition de Fox-Trot appelée "LA WACHKYRIE".

Partition : 1^{er} plat



Partition : 4^{ème} plat



En 1917, en pleine guerre, une famille suisse de trois frères : Emile, Otto et Gottfried GRAF installe une fromagerie à Dôle. Ils utilisent la technique du fromage fondu. Très vite, le succès est au rendez-vous et la renommée du gruyère fondu fait exploser le chiffre d'affaires. A l'époque, le conditionnement du fromage pour le transport se faisait en boîte métallique. Le premier dépôt "Crème de gruyère aux fleurs du Jura" fut inscrit au R.C. le **15 août 1918**.

Le premier logo est la tête d'une vache pour la crème de gruyère "Aux fleurs du Jura". Il fut déposé au R.C. le **17 juin 1920**.



Couvercle :
boîte ronde 11 cm.



Carte postale :
TAD du 03/07/1926



L'EMA est imprimée à cheval sur le devant et le rabat de l'enveloppe. Cette enveloppe est passée dans la machine non fermée..



Puis, le fromage s'est vendu en boîtes de six portions triangulaires ornées d'une vignette .
Le 2 avril 1926, est déposée au registre du commerce de Dôle la marque "Petit gruyère Gaf" 6 portions..

Vers 1930, pour concevoir une publicité, Emile GRAF invite, à Dôle, l'illustrateur Joe BRIDGE qui a déjà dessiné les précédentes images des boîtes de gruyère.

Une fête campagnarde lui donne l'idée de deux personnages : un meunier et une meunière, deux enfants de la campagne, plutôt grassouillets, inconditionnels des tartines de gruyère fondu.

On trouve le petit garçon sur les en-têtes de courrier ou de facture.

La petite fille devient l'emblème de la marque et la marque "TARTINETTE GRAF" est déposée au registre du commerce de Dôle, le 17 octobre 1931.



Couvercle : boîte ronde de 11 cm.

Avec le même visuel, il y avait des boîtes rondes de 7 cm.

Dans ces grandes boîtes, il y avait 6 portions triangulaires avec étiquettes



On trouvait le visuel de la petite fille sur l'empreinte de la machine à affranchir des établissements GRAF

Entre 1957 et 1959, le visage de la fillette et du décor évoluent.

L'influence de la famille GRAF dans la réussite des affaires de Léon BEL est très importante.

Léon Bel anticipe et en 1921, il pris une participation dans la maison des frères GRAF.



Petit livret de 14 pages expliquant la transformation du lait en meules de gruyère puis en crème de gruyère dans les usines GRAF



Démobilisé en 1919, Léon BEL rentre à Lons-le-Saunier et reprend en main son entreprise qui avait, conséquence de la guerre, une activité réduite. Pour relancer son activité, il fait le pari du "fromage fondu". Ayant un différend avec ses frères, Emile GRAF quitte l'entreprise familiale et va travailler chez Léon BEL avec le secret de fabrication du "fromage fondu".

Léon BEL lance, en 1919, le **"Fromage Monsieur, fromage moderne"**.

boîte en 1921

Le conditionnement se fait en boîtes rondes métalliques, il dessine lui-même l'image : une vache, de couleur blanche, en pied, arborant un large sourire (souvenir du R.V.F. B70), sur le pourtour la mention "Fromage extra fin sans croûte" en cinq langues, un commentaire "Il n'est rien de donner son lait quand on le sait bien employer" et une large bande noire faisant ressortir la marque "La vache qui rit".

Des mentions originales pour l'époque, 12 000 boîtes sont ven-



A l'époque, étiquette et emballage n'avaient aucune importance aux yeux des industriels mais Léon BEL était un visionnaire. Il chercha un nouveau nom et un nouvel emballage pour conquérir les foules.

En 1921, il dépose à l'Office National de la Propriété Industrielle la marque **"LA VACHE QUI RIT"** et le dessin d'une vache en pied qu'il utilisait déjà pour son "Fromage Moderne".



Copie d'une partie du brevet déposé le 16 avril 1921



Nouveau couvercle, boîte métallique

L'image du couvercle des boîtes métalliques évolue : la vache devient rouge et l'appellation du fromage devient "La Vache qui Rit".

En 1922, le nouveau couvercle se décline sur des boîtes métal et carton.



Visuel du couvercle des premières boîtes en carton.

Au bout d'une année, conscient que son étiquette manque de punch (malgré sa popularité), Léon BEL décide de la renouveler entièrement et lance un concours auprès de nouveaux illustrateurs et éditeurs-imprimeurs.

Toujours, avec en arrière-pensée, l'emblème du R.V.F. B70, le cahier des charges est :

**présenter une vache qui,
tout en ayant l'expression du rire,
n'en reste pas moins une vache".**

En 1922, à l'issue du concours, le gagnant est : Benjamin RABIER qui avait oublié le dessin fait pour la fromagerie Saint Hubert : **"Camembert St Hubert - La vache qui rit"**.

Étiquette déposée le 28 février 1921 à Nancy, peu de temps avant "La vache qui rit" de Léon BEL d'où quelques soucis judiciaires (Benjamin RABIER, doux rêveur, ne connaissait rien aux problèmes juridiques).



La tête est la même que celle de l'emblème R.V.F. B70

Avec l'accord de Benjamin RABIER, Léon BEL modifie deux choses sur le dessin original :

- ◆ la couleur de la vache devient rouge à la place du brun,
- ◆ sur une idée de sa femme : féminiser la vache en lui mettant des boucles d'oreilles qui reproduisent la même boîte.

En 1923, Léon BEL confie à l'imprimeur VERCANSON les modifications du dessin de Benjamin RABIER et lui demande aussi de voir pour le paiement du dessin.

En décembre 1923, VERCANSON, sentant la bonne affaire, dépose à son nom le dessin modifié de Benjamin RABIER : **"La Vache rouge"**.

En janvier 1924, ignorant la manœuvre de VERCANSON, Léon BEL dépose son dessin acheté à Benjamin RABIER : **"La Vache qui rit"**.

Là encore, de gros soucis juridiques en perspective.

LA VACHE QUI RIT



CRÈME DE GRUYÈRE



CRÈME "VACHE QUI RIT"



A peine utilisée, dans son élan de modernisation, Léon BEL modifie de suite son étiquette.

Dans la foulée, Léon BEL introduit le fromage en 6 portions par boîte.

CRÈME DU HAUT-JURA



Couvercle de boîte -1924



Buvard publicitaire correspondant au couvercle de 1925.

A l'origine, le fromage fondu est vendu en boîte entière. Ce fromage voyageant assez loin, il doit facilement se transporter et se consommer. Le conditionnement en portions assez petites s'impose à Léon BEL, d'où la vente, en 1924, de boîtes avec 6 portions.

Quand il entend parler de l'invention de Yves PIN, Léon BEL achète son brevet.

Yves PIN présente au concours Lépine une invention pour faciliter l'ouverture des enveloppes à l'aide d'une petite tirette de fil rouge.

A la base, le petit fil rouge a été créé pour faciliter l'ouverture des enveloppes, il se retrouve dans les boîtes de Vache Qui Rit.

Léon BEL abandonna très vite la vente de fromage fondu en boîte entière et se concentra sur les boîtes avec 6 portions.

90 ans plus tard, les boîtes peuvent contenir 6, 8, 12, 16, 24 portions pour la vente aux particuliers. Mais l'étiquette a toujours la forme triangulaire sauf pour la vente aux collectivités où elles peuvent être carrées.



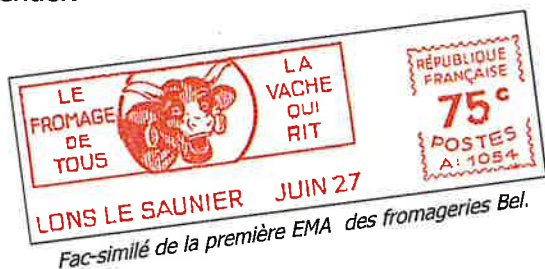
Visuels d'étiquettes de portions



Carte postale de 1925 qui montre une boîte de Vache qui rit avec 6 portions.

Léon BEL modernise et automatise la fabrication de son produit phare "La Vache Qui Rit". Mais il faut vendre ce produit et, là encore, Léon BEL est un visionnaire. Il mise sur la connaissance du produit par la publicité.

En 1926, Léon BEL fonde un département publicité dans son entreprise. La tête de la vache qui rit va être largement imprimée sur de multiples supports, à commencer par le courrier de l'entreprise. Les enveloppes voyagent dans le monde entier.



En 1925, Léon BEL organise un déjeuner, il invite Francis POULBOT et Benjamin RABIER. Les deux illustrateurs ne s'apprécient guère mais, de cette rencontre, naissent des papiers à en-tête et des factures illustrées. Une superbe affiche dessinée à quatre mains ne fut jamais éditée.

Première affiche de Benjamin RABIER
1923



Affiche non éditée
Francis POULBOT
Benjamin RABIER
1925



Factures avec illustration de Francis POULBOT et Benjamin RABIER.

Facture du 3 octobre 1928 - dessin POULBOT



Facture du 12 octobre 1928 - dessin RABIER



Evolution du décor sur un même dessin. L'image devient détachable par pré-découpage.



A partir de 1922, pour rentabiliser les ventes de carnets de timbres, la Poste Française introduit la publicité sur les couvertures et les marges horizontales des feuillets de timbres.

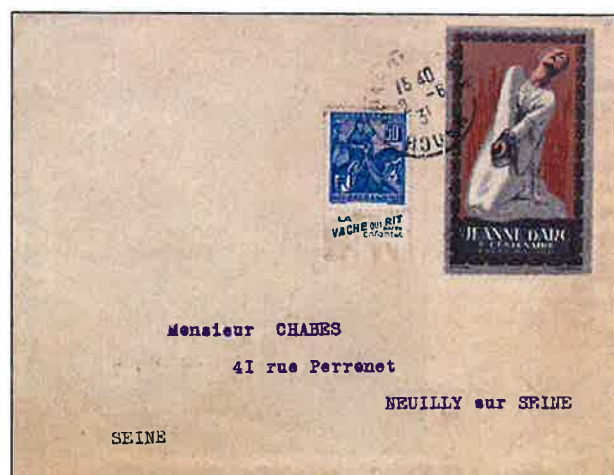
Deux carnets de timbres ont eu comme publicité "LA VACHE QUI RIT"



Semeuse lignée, 50 c rouge, émise entre septembre 1926 et 1 décembre 1932.



500^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc en 1429 - Emis entre le 1^{er} mars 1929 et le 16 octobre 1929.



Les cinq publicités :



Avec une Jeanne d'Arc chevauchant "La Vache qui rit" et, en plus, "en excursion", les carnets de timbres ne sont guère appréciés dans la bonne ville d'Orléans.

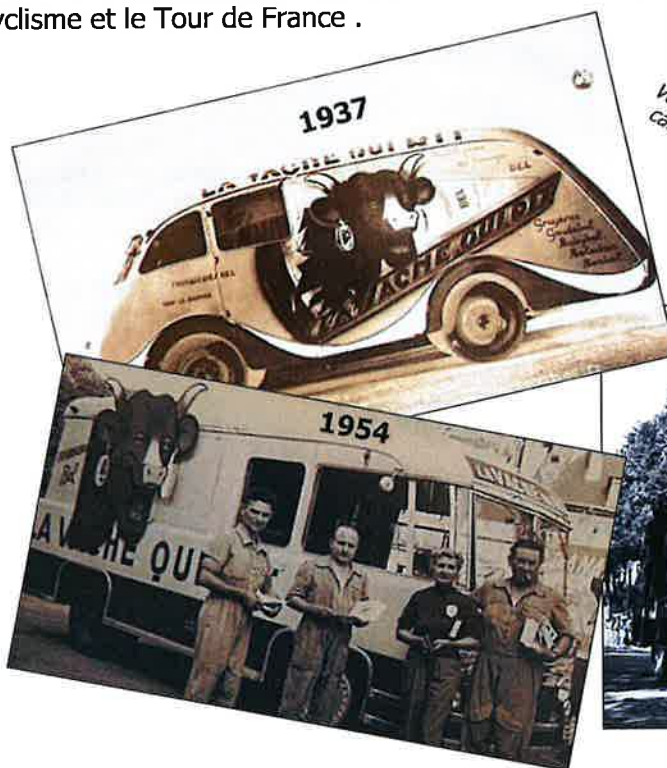
L'Association Philatélique du Loiret se plaint auprès du Ministère des PTT. Admettant le mauvais goût de cette combinaison, le Ministère retire de la vente les carnets.

Voyant la bonne affaire, les marchands se procurent par tous les moyens possibles l'objet du scandale et les prix se mettent à flamber. Quand on apprit que La Poste, ne voulant pas rompre le contrat avec les annonceurs, avait mis les carnets, retirés d'Orléans, en vente à Paris, les spéculateurs firent grise mine

Léon BEL a vite compris que les ventes d'un produit dépendent de la publicité qu'on en fait. Elle doit être massive et répondre à l'attente des consommateurs. Très tôt, il s'intéresse au sponsoring sportif avec, en 1930, une prédilection pour le cyclisme et le Tour de France .



Affiche pour les 6 jours de Paris sponsorisés par La Vache qui Rit. 1925



Véhicules publicitaires pour la caravane du Tour de France



Léon BEL travaille avec les plus grands illustrateurs de l'époque : Hervé BAILLE, Paul GRIMOT, Alain SAINT-OGAN (*Zig et Puce*), DUBOUT et Benjamin RABIER.

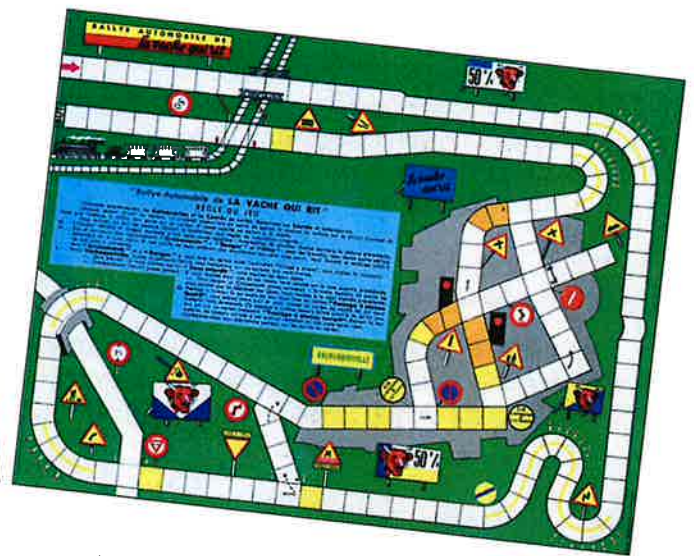
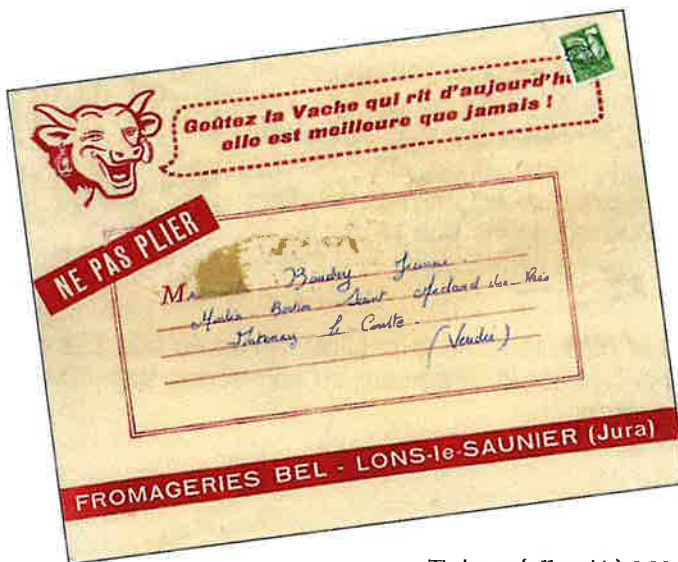


Série d'albums : La Vache qui rit au Paradis des Animaux - 1954
Dessins de Alain SAINT-OGAN.



Protège cahier, dessin de Hervé BAILLE.

La Vache qui rit a offert des jeux contre des preuves d'achat que l'on trouvait dans des boîtes de fromage en portions : exemple avec le jeu du Rallye Automobile et lettre correspondante.



Timbre préaffranchi à 0,20 F, tarif au 2^{ème} échelon pour envoi en nombre, valable du 1^{er} janvier 1960 au 18 mai 1964.

De 1950 à 1958, outre les protège-cahiers, elle a aussi offert aux écoliers des lots de buvards contre des preuves d'achat. Les dessins étaient de SAINT-OGAN, DUBOUT, Hervé BAILLE

Timbre préaffranchi à 0,10 F, tarif au 2^{ème} échelon pour envoi en nombre, valable du 1^{er} mai 1957 au 5 janvier 1959.



Alain SAINT-OGAN
LE CIRQUE



Hervé BAILLE
LES TRANSPORTS



DUBOUT
LES DUELS



Hervé BAILLE
LES MÉTIERS

Deux échecs commerciaux, malgré de bonnes campagnes de publicité, pour ces produits mis en vente par les Fromageries BEL :

- ♦ bien avant la deuxième guerre mondiale : **"La Petite Marmite"**,
- ♦ en 1983, la vache qui rit conditionnée en tube : **"Tchise"**.

"La Petite Marmite" était un potage instantané en boîte métallique à base de fromage fondu.

Les morceaux du puzzle se trouvaient dans les boîtes de soupe.



Boîte de soupe



Puzzle



Protège-cahier



1949

En 1949, le dessin du couvercle de boîte change complètement : la tête est insérée dans un V et le paysage devient plus stylisé.

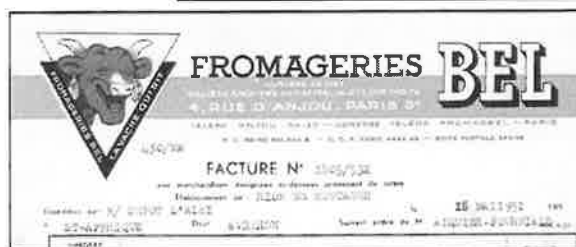
La campagne de publicité pour la nouvelle boîte de fromage reprend sur tous les supports le nouveau visuel du couvercle.



Buvard



Protège-cahier



Facture du 21 mai 1951



Les Fromagerie Bel ont utilisé des timbres perforés de 1935 à 1954.

Ci-contre : 12F Figaro de Beaumarchais pour envoi d'imprimés au 2^{ème} échelon - validité du 21 septembre 1953 au 25 septembre 1954.





EMA de la succursale parisienne des FROMAGERIES BEL.
15 F - Envoi d'une lettre 1^{er} échelon, tarif du 1^{er} janvier 1951 au 1^{er} janvier 1956.



Le dessin de l'aile stylisée apparaît courant 1943 sur toutes les machines de cette époque : la **République** avait laissé la place à l'**Etat** et l'occupation. Les machines étaient "regravées" d'où le même numéro.

Donc, **République Française** avant 1943, **Postes Françaises** entre 1943 et 1945, retour à **République Française** à la libération en 1945 avec "regravure".

Le type de **machine G** apparaît en 1944 avec, dès le départ, la mention **Poste Françaises**. La modification sur ce type de machine G apparaît en 1951.

Après avoir conquis l'hexagone, Léon BEL crée une unité de production en Belgique en 1933.



Enveloppes à en-tête pour envoyer les courriers des FROMAGERIES

Les cartes **BUBLIBEL** sont des entiers postaux belges sur carte postale, produits de 1933 à 1984, dimensions 140x90 mm ou 139x89 mm (avant 1951) et 148x104 mm (après 1951).

Ces cartes étaient imprimées par l'agence de **PUBLICITÉ BEL**ge, l'Atelier du Timbre de Malines fournissait le papier et imprimait le timbre.

Les thèmes publicitaires sont très variés, le nombre de cartes répertoriées est de 2790.



Carte PUBLIBEL n° 2061 de février 1966.

Après 1949, il faut attendre 1955 pour voir un couvercle entièrement nouveau. Puis, au fil des ans, les couvercles ont régulièrement évolué suivant les enquêtes de satisfaction faites auprès des consommateurs, par les Fromageries BEL.



1955



1971



1985



1969



1972



2007

La grande force de vente de "La Vache qui rit" était de proposer, pour les jeunes, des séries de vignettes ou d'autocollants.

Films de Walt DISNEY - SPIROU - TINTIN
Equipes de foot - ASTERIX - Lucky LUKE - MICKEY DONALD - les DINOSAURES - Bugs BUNNY



1969 - Le Livre de la jungle.



1971 - Les ARISTOCHATS.



1972 - Série de 11 images des Amis de Tintin.
2 images dans les boîtes de 16 portions, 3 images dans celles de 24 portions

Série sur l'aventure de l'homme dans l'espace. Ces vignettes pouvaient être collées dans un mini album "TINTIN à la conquête de l'espace" acheté au prix de 15F (2,30 €).



1992 - Série de 18 images



Chaque vignette avait au recto une image de l'album "On a marché sur la lune" de HERGE et au verso une photo correspondante de la conquête de la lune par les Américains : exemple, vignette n° 13/18





En 1985, la couverture d'un album promotionnel est réalisée par FRANQUIN pour "La vache qui rit". On pouvait acheter cet album avec un super poster de Gaston LAGAFFE pour coller les 18 vignettes qui se trouvaient dans les boîtes de fromage (une par boîte).



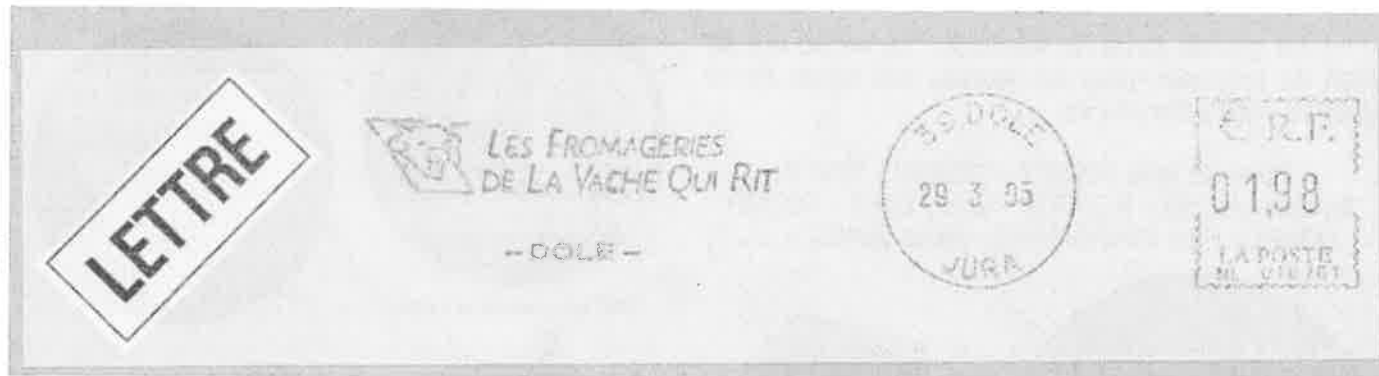
1985 - Couvercle de la boîte.



1985- Série de 18 images
Gaston LAGAFFE et ses Amis

L'album + le poster étaient vendus 26,40 F (4 €).

Les Fromageries BEL sont propriétaire de l'usine qui produit du fromage fondu à Dôle (Jura). Cette usine a été rachetée aux frères GRAF en 1960.



EMA des Fromageries La Vache qui Rit avec la tête de la vache - 28 avril 2005.

Depuis le mois de mai 2009, le service communication de La vache qui rit utilise des timbres personnalisés pour son courrier afin de promouvoir la marque.

Il existe quatre IDTimbres reproduisant des variations de visuels de la tête de la vache. Ces IDTimbres ont été émis en feuilles de 30 pour Lettre Prioritaire 20 g. Ils étaient vendus au Musée de La vache qui rit à Lons-le-Saunier (pas de vente par correspondance).



Le découpage des IDTimbres en feuilles de 30 n'est pas facile.

Après réclamation, pour sa commande en 2011, la marque a pu bénéficier de l'impression des IDTimbres au format échantillon : timbre à l'unité sur un support de 6x6 cm. Ce mode d'impression est utilisé généralement pour promouvoir des timbres ou un événement. Ils sont offerts par Phil@poste au cours de la manifestation, ce qui entraîne une diffusion très restreinte.

La vente au public passe de quatre IDTimbres à deux échantillons de La Vache qui rit avec une mise en page de Valérie BESSER (pas de vente par correspondance).



Pour le moment, c'est la seule vente connue sous ce format.

La VACHE QUI RIT fête ses 90 ans d'existence en avril 2011



Boîte de fromage avec son carton vendue en édition limitée.

Pour fêter l'événement, de nombreux produits promotionnels offerts ou vendus par La Vache qui rit.

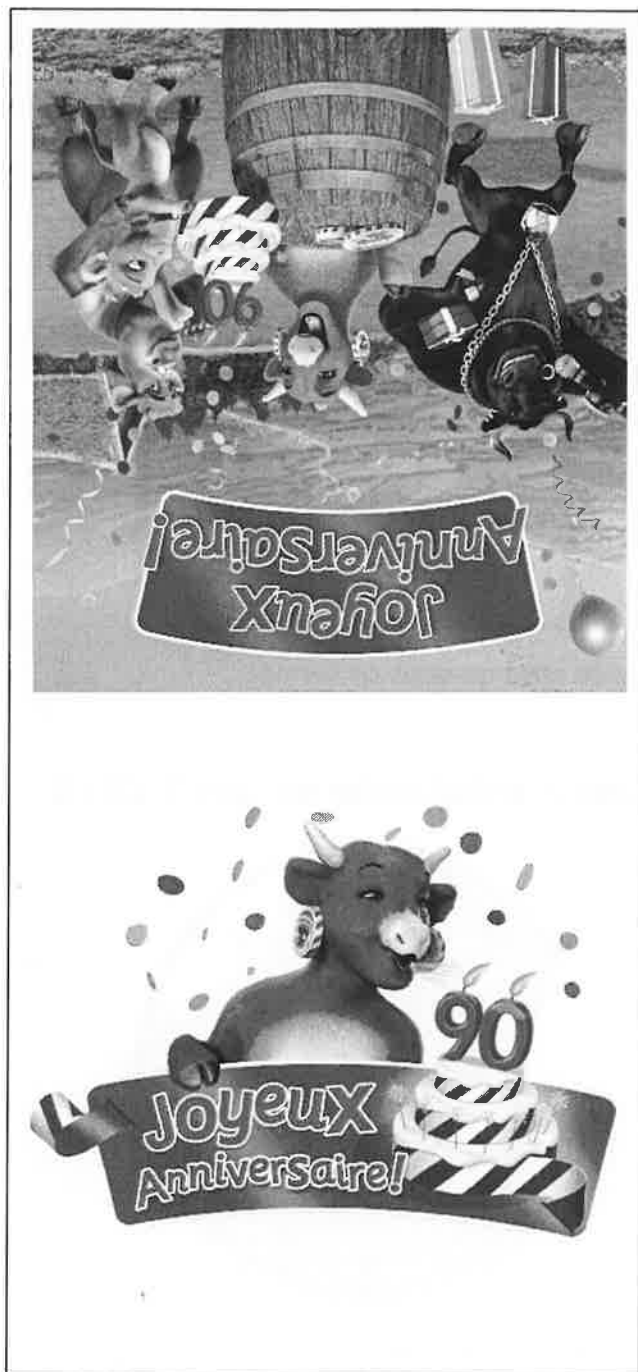
Parmi ces produits :

une boîte de fromage collector est vendue. Elle reprend l'image de la première boîte de "LA VACHE QUI RIT".

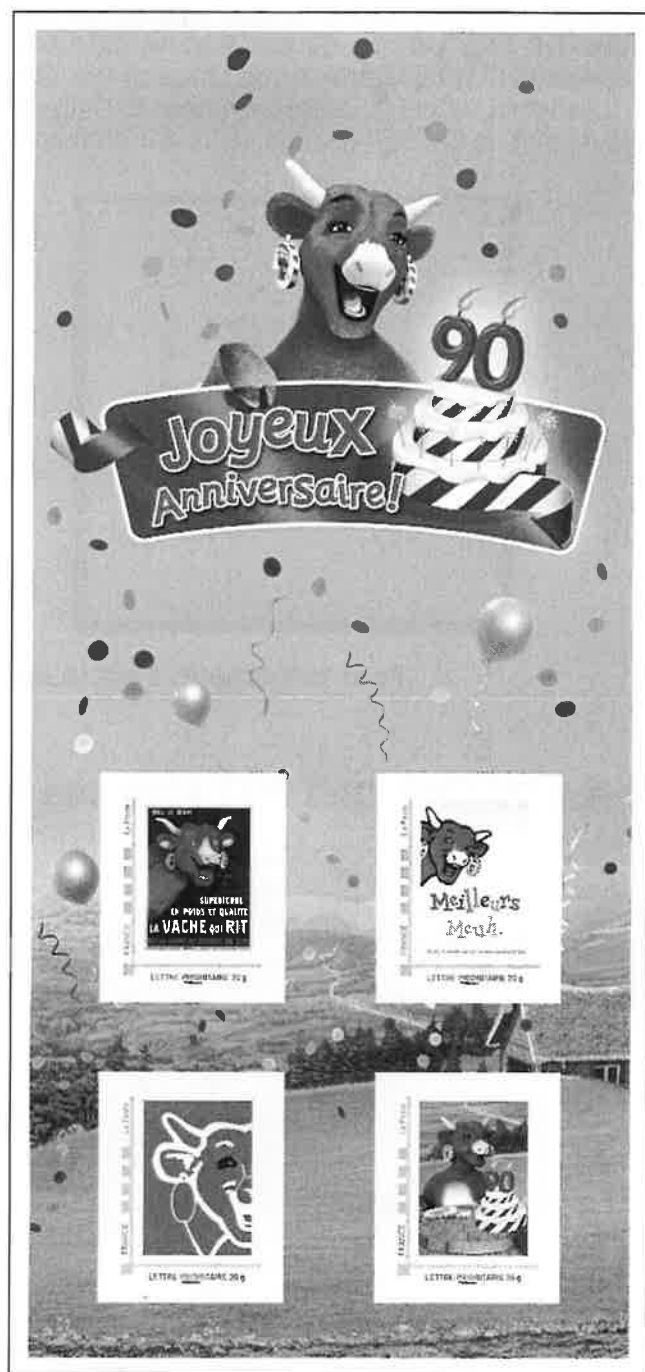


Visuel de la 1^{ère} boîte de Vache qui rit

Un carnet de quatre IDTimbres Prestige, entièrement personnalisé, est offert par le service communication de l'entreprise.



Collector recto



Collector verso



TAD du 5 avril 2011
Lettre ayant voyagé

N'oublions pas qu'en 2011 La Poste avait prévu un carnet de 12 timbres sur Benjamin RABIER, père du visuel de La vache qui rit. Le 1^{er} timbre proposé était ce visuel. Malheureusement, ce projet a lamentablement échoué un jour juillet 2011 quand il fut annulé.

(voir articles dans le bulletin de l'APY n° 133 - décembre 2011).



En 2011, au 23^{ème} Salon International du dessin de presse et d'humour à Saint-Just-Le-Martel (87), la carte postale officielle du Salon représente une tête de vache dessinée par LOUP avec la complicité de Léonard de Vinci et de Benjamin Rabier.

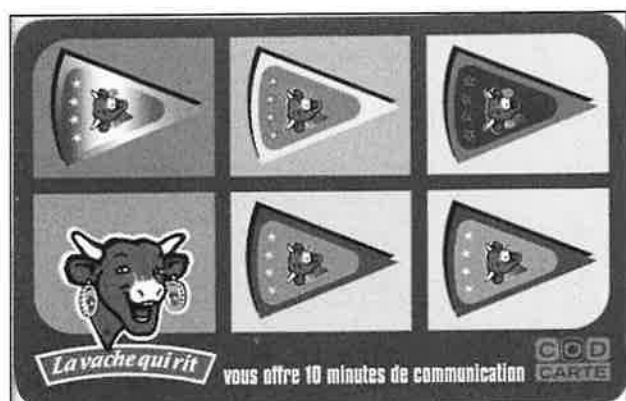


Un timbre personnalisé est imprimé et vendu par l'organisation.

Carte postale - Recto



Des cartes de téléphone ont été faites pour promouvoir La Vache qui rit.

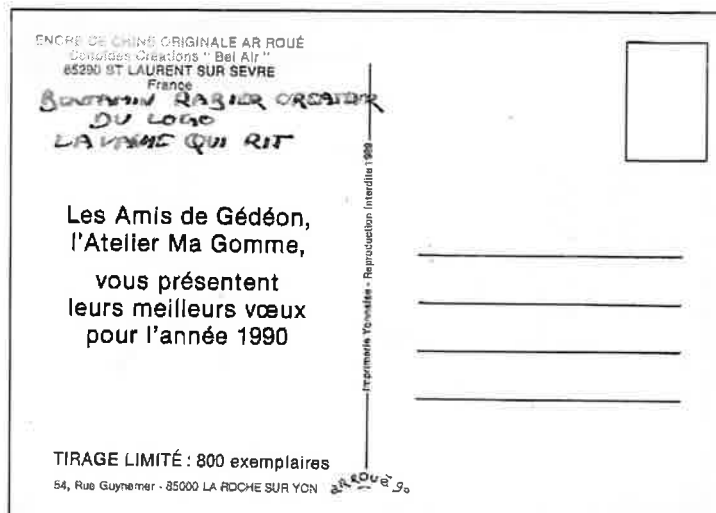


2001 - Carte de téléphone française - Tirage : 50 000 ex.



1994 - Carte de téléphone allemande.

La tête de vache apparaît sur une carte postale éditée, en 1990, par "**Les Amis de Gédéon**", association qui avait son siège social à La Roche-sur-Yon (ville natale de Benjamin RABIER) et qui arrêta ses activités en 2010 suite à sa liquidation judiciaire.



Carte postale recto - verso

Lettre ayant voyagé vers le Maroc avec, comme timbre, une étiquette de portion de fromage La Vache qui rit.

Le centre de tri a constaté : "**AFFRANCHISSEMENT NON REGLEMENTAIRE**" et demande "**A TAXER**". L'histoire ne dit pas de combien est la taxe et qui l'a payée.



Philippe MARTON

ARMURERIE AUDUREAU

ARMURIERS PROFESSIONNELS

DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉTIENNE ET DE LIEGE

Retrouvez toutes nos promotions et occasions sur

www.armurerie-audureau.fr

CHASSE -TIR
BALL TRAP
ARCHERIE
COUTELLERIE
VETEMENTS
PAINT-BALL
COUPES



24, rue du Maréchal Lyautey
LA ROCHE SUR YON

Tel: 02 51 37 13 07 - Fax: 02 51 44 95 60

Email : audureau.sarl@wanadoo.fr



DELISLE COLLECTIONS

39, rue Georges Clemenceau (centre bourg)

85270 – SAINT HILAIRE DE RIEZ

TEL : 02 51 54 63 75

E-mail : Delislecollect85@aol.com

www.delcampe.fr/boutiques/ch1685

TIMBRES,
MONNAIES,
BILLETS,
CARTES POSTALES,
COLLECTIONS DIVERSES,
MATÉRIEL, etc....



Mlle DELISLE a la plaisir de vous accueillir du :

MARDI au SAMEDI de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

En saison, ouverture du lundi au samedi, mêmes horaires, fermé le dimanche



80, Boulevard des Etats-Unis
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél./Fax : 02 51 62 41 72

CHOIX IMPORTANT ET DEGUSTATION
GRATUITE DE TOUS VINS

SPIRITUEUX - VENTE AU DETAIL :

vrac (cubit) – bouteilles – bag in box

Pour vos fêtes : tirage bières pressions

Réservez vos achats à nos annonceurs

Ets ROIRAND

CHARCUTIER
TRAITEUR

Boucherie



11, rue de l'Hôtel de Ville
85190 AIZENAY

Tél/Fax 02 51 94 60 36

.....

Place de l'Eglise
85170 LE POIRÉ sur VIE
Tél. 02 51 31 82 27

REJOIGNEZ-NOUS
ADHEREZ à :



Coiffeur - Visagiste - Barbier

Hair Actual

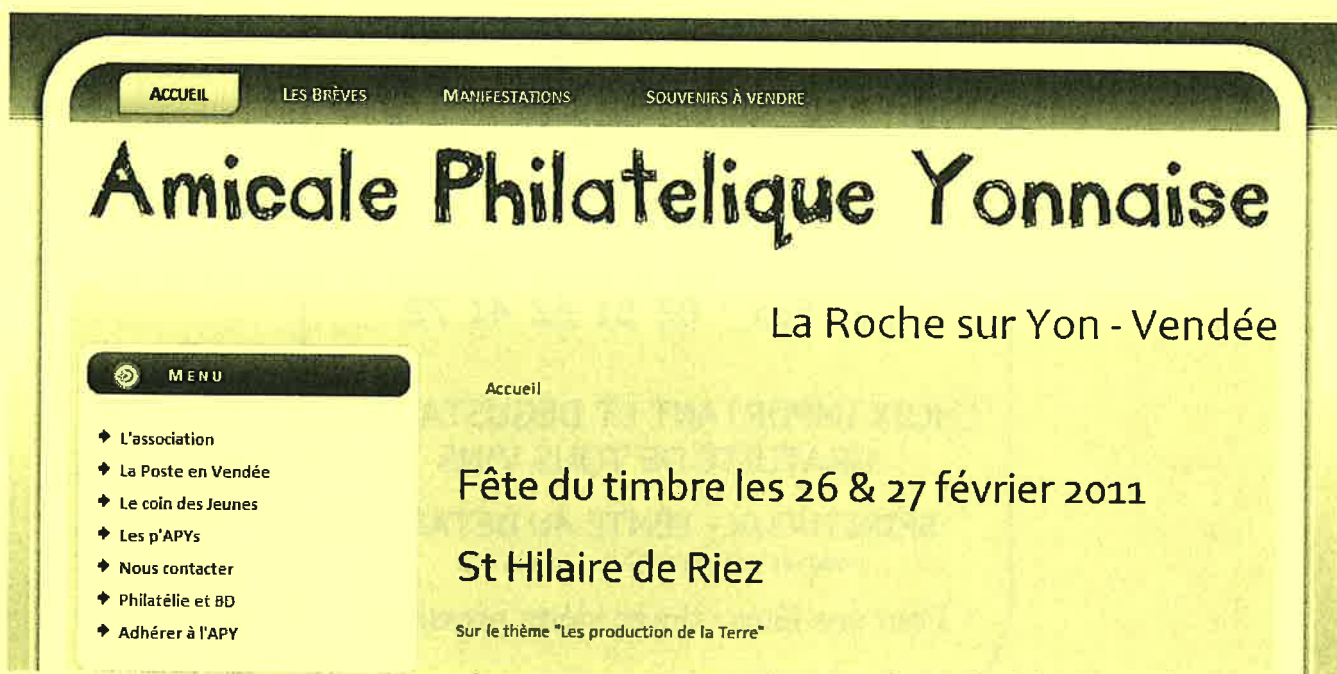
Hommes
Femmes
Enfants

Tél. : 02 51 44 53 35

27, rue du Général Guérin
Le Bourg-sous-La-Roche

RENDEZ NOUS VISITE SUR LE SITE INTERNET DE L'APY :

APY85.FR



Réservez vos achats à nos annonceurs

LES TROUVAILLES D'ALAIN



39057A LA POSTE
07-10-11 FRANCE



Ci-dessus, l'oblitération sur timbre avec les machines à oblitérer TOSHIBA TSC 1000.

Pour les MonTimbrenLigne, le texte est positionné différemment, et on trouve des oblitérations avec des « guillichis raccourcis » (en haut à droite) ou avec des « guillemets » (à droite). Sous cette forme, et pour le Centre de Tri de La Roche sur Yon, la 1^{ère} date observée est le 08/12/2011.

39057A LA POSTE
08-12-11 FRANCE



39057A LA POSTE
01-02-12 FRANCE



A gauche MonTimbrenLigne pour professionnel, à droite, la version pour les particuliers.



Dans les contacts que les responsables de l'APY ont avec les services de La Poste, ils nous a toujours été répondu que la nouvelle génération de machines à oblitérer ne permettait plus de réaliser de flammes. C'EST FAUX !

La preuve ci-dessus avec 2 oblitérations sous forme de flammes annonces, réalisées par des machines à oblitérer de type NEOPOST IJO 85, pour le 50^{ème} anniversaire de l'Amicale Philatélique de La Charité sur Loire et le 60^{ème} anniversaire de Philapostel.

LE Centre de Tri de La Roche sur Yon est équipé de cette fameuse machine NEOPOST IJO 85. Alors impossible les flammes ? ? ?

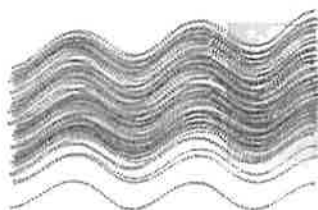


De nouvelles « espèces » de cachets manuels de guichet pour :

- Bordeaux les Chartrons
- Rochefort
- Et Dijon Grangier

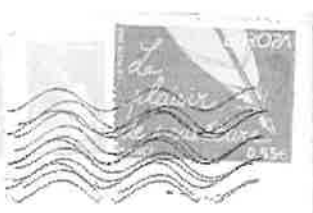
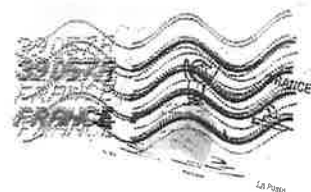
Qui dispose d'informations sur ces cachets ?

Acharnements « oblitératoires » avec TOSHIBA TSC 1000



Sur timbre d'usage courant Marianne Ecopli.

Sur beau timbre issu d'un carnet autocollant.



Sur affranchissement composite. Peut-être que les Mariannes inversées ont provoqué cette situation.

Acharnement « oblitératoire » avec NEOPOST IJO 85

Il fallait absolument « toucher » les 2 Mariannes du bas !



Acharnements « oblitératoires » avec cachet manuel de Guichet



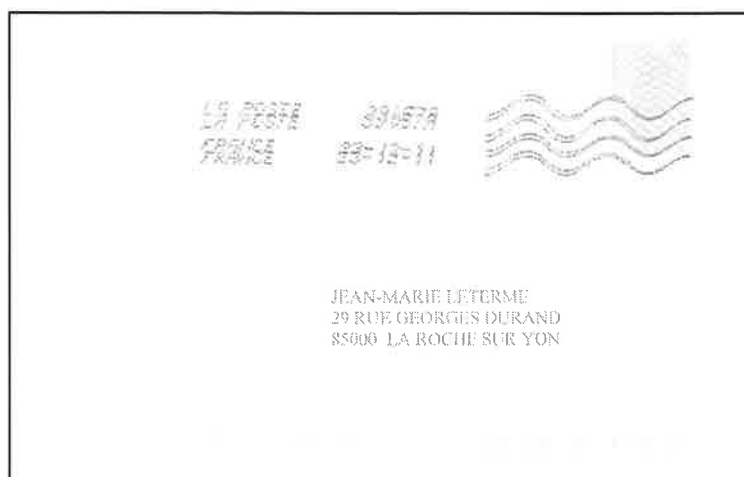
Difficile de faire pire que ci-contre à gauche. Dans ce cas, il aurait mieux valu que les machines à oblitérer fassent leur travail.



Dérapages divers



Pas des timbres, et pas de taxe



Malgré la mention « Ceci n'est pas un timbre » sur cette vignette qui provient du Bloc Marianne et L'Europe mis en vente le 3/11/2011, ce pli est passé comme une lettre à La Poste avec juste un double passage dans la machine à oblitérer mais pas de taxe.

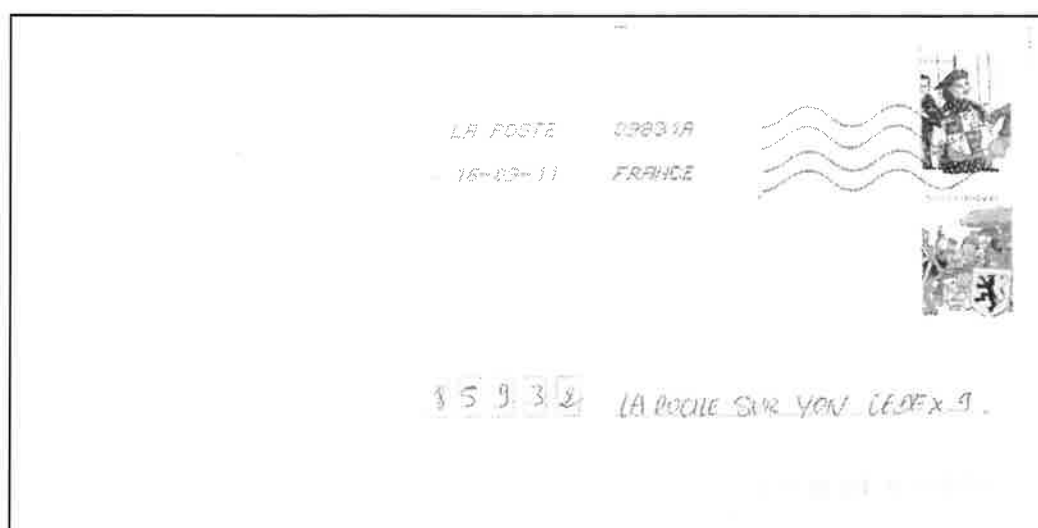


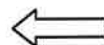
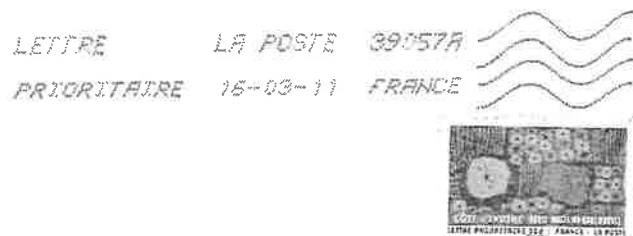
Vignette commémorative du 83^{ème} Congrès de la FFAP

Vignette Ouest-France



Vignettes autocollantes des carnets « Fêtes et Traditions de nos Régions » du printemps 2011.





Timbre réutilisable !

Affranchissement de 2,10 F soit
0,32 cts d'€. Pas cher et pas taxé.



Joli piquage à cheval
pour cette Marianne
de Beaujard 20g
issue de roulette.



Oblitération en ligne
Paris Concours.



PLATEFORME DU COURRIER
DE LA ROCHE SUR YON
ENVOI NON CLÔS
PAR VOTRE CORRESPONDANT



Etiquette autocollante du Centre
de Tri de La Roche sur Yon pour
signifier au destinataire que
l'expéditeur a oublié de fermer
son envoi.

Observez bien les 2 Mariannes ci-
contre. Ils s'agit de faux timbres
qui ont été grossièrement
découpés.
Ils ont circulé sur une enveloppe
qui n'a pas été oblitérée, ni taxée.



Code ROC disparu !

Alain Bonneau

BALADE MAXIMAPHILE

La Grande Dame de Paris

Jacques Savre (Les Maximaphiles Français) nous retrace l'histoire de cette "Grande Dame" pour laquelle le succès n'était pas gagné d'avance ! Mais aujourd'hui, ce chef-d'œuvre de Gustave Eiffel est devenu le monument le plus visité de la Capitale et, même plus, le symbole de Paris !

Dans une lettre ouverte publiée en février 1887 par le journal "Le Temps", on pouvait lire : "Il suffit de se figurer un instant une tour vertigineuse écrasant Paris, semblable à une noire et gigantesque cheminée d'usine..." mots de vive protestation émanant de personnalités du monde des arts et des lettres comme Alexandre Dumas fils, Guy de Maupassant, Sully Prudhomme, pour ne citer qu'eux, afflux de dénigrement contre cette "Tour" qui les offusquait.

En 1889, alors que sa construction est terminée, ses détracteurs ont le verbe plus doux souvent élogieux. Ils la trouvent harmonieuse, élégante.

Aujourd'hui, la Grande Dame fête ses 120 ans et, malgré son grand âge, aucune ride n'apparaît. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre un peu de hauteur, d'admirer le panorama de Paris et là, le spectacle est évident : elle règne toujours en parfaite harmonie avec son environnement naturel et architectural (Fig1 et Fig2).



Fig1



Fig2

Avec comme guide cette noble passion philatélique *la Maximaphilie*, nous vous proposons d'évoquer quelques événements et anecdotes puisés dans le riche passé de l'existence de la Tour Eiffel. À la fin du XIX^e siècle, la France voit sa "Révolution industrielle" se mettre en marche et, en cette période d'évolution technologique, on constate beaucoup d'effervescence créative avec, comme événement majeur, cette "Grande Dame" venue, tel un jaillissement, dresser sa haute silhouette métallique dans l'axe du Champs de Mars, une construction unique au monde, saisissante et puissante manifestation de notre génie national (Fig3).

À cette époque, la métallurgie connaît en France une forte expansion (Fig4) et, avec la Tour Eiffel construite à l'occasion de l'exposition universelle de 1889, événement associé à celui de la commémoration du centenaire de la Révolution de 1789, elle connaît son apothéose et la Tour sera en quelque sorte le vestibule grandiose de l'Exposition.



Fig3



Fig4

Elle est l'œuvre d'un ingénieur et constructeur hors normes : Gustave Eiffel qui, depuis le pilier Nord, continue à veiller sur sa création (Fig5). C'est peut-être aussi grâce à cela qu'elle n'a cessé d'exister et de faire l'admiration des nombreux touristes du Monde entier venus chaque année exalter leur curiosité.

Il fallut 2 ans, 2 mois et 5 jours pour l'édifier et, le 31 mars 1889, jour de l'inauguration, Gustave Eiffel gravit les 1 710 marches de la "Grande Dame" pour planter à son sommet le drapeau tricolore (Fig6).



Fig5



Fig6

Ses 312 mètres de hauteur en firent, à l'époque, l'antenne la plus haute du monde, ce qui permit de développer plusieurs avancées technologiques, notamment en ce qui concerne les télécommunications.

C'est ainsi qu'Eugène Ducretet et Ernest Roger réalisèrent, le 5 novembre 1898, la première liaison radiotélégraphique entre la Tour Eiffel et le Panthéon (Fig7). Un peu plus tard, les travaux du général Ferrié réalisés entre 1903 et 1908, permirent de faire passer la portée de l'émetteur de la Tour de 400 à 6 000 km, faisant ainsi de la télégraphie militaire française la première de l'armement allié durant la Première Guerre Mondiale.

Petit à petit, comme un juste retour des choses, poètes, peintres, chanteurs lui rendent souvent hommage comme ici Marc Chagall avec son célèbre tableau "Les Mariés de la Tour Eiffel", œuvre réalisée par le peintre en 1928, exprimant la vision heureuse du monde (Fig8).



Fig7



Fig8

En 1939, lors de la fête du cinquantième du monument (Fig9), on projette sur les écrans parisiens le nouveau film de Jean Denis "La Tour Eiffel".

Nous sommes en 1955 et la Tour Eiffel prend de la hauteur : l'installation en son sommet d'une antenne de télévision lui permet d'atteindre 318,70 mètres de haut (Fig10).



Fig9



Fig10

La "Grande Dame" prend aussi de l'âge mais ne vieillit pas ! Nous voici en 1989 et la France commémore le bicentenaire de la Révolution de 1789 et Paris le centenaire de sa grande Tour (Fig11). Cent ans déjà et toujours solide !



Fig11



Fig12

Les Parisiens ont toujours autant d'affection pour vous "Tour Eiffel" et ils ne manquent pas une occasion de vous le témoigner. Nous sommes en 2009, vous fêtez vos 120 ans et, en ce 14 juillet, jour de Fête Nationale, ils sont venus nombreux prendre place sur votre domaine, le Champ de Mars, participer aux festivités organisées à votre intention ! Que de nouveaux moments de vive émotion en votre honneur (Fig12) !

Pascal BANDRY

MARCOPHILIE



79
ST FULGENT

**Marque de Saint Fulgent
à sec**

Non répertoriée dans la nomenclature de Maurice Bruno, ni dans aucune autre spécialisée, un de nos amis collectionneur peut-il me donner des renseignements ?

Merci d'avance

Francis Grangiens

Lettre adressée le 8 janvier 1812 de Chavagnes en Pailers
postée à Saint Fulgent
par la Mère Supérieure Saint Benoit
pour Madame Saint François de Sales
à Ancenis

Le Journal

du Pays Yonnais

Jeudi 24 mai 2012 - 101, bd d'Angleterre, BP 302 - 85008 La Roche-sur-Yon Cedex. Tél. : 02 51 24 25 10 fax: 02 51 24 25 19 journaldupaysyonnais@publiebdcos.fr
www.lejournaldupaysyonnais.fr

Le bureau de poste rue Clem' s'offre une cure de jouvence de 5 mois

Le 30 mai, le bureau de poste rue Clemenceau fermera ses portes pour une cure de jouvence de cinq mois. Durant les travaux, une agence provisoire sera ouverte rue Allende.

Fini les barrières vitrées entre le client et le guichetier. Fini les files d'attente. Le bureau de poste, rue Clemenceau, s'offre une cure de jouvence. Classé parmi les 1000 plus gros bureaux de poste de France, il va bénéficier de cinq mois de travaux de modernisation. De quoi faire oublier l'agencement années 70 «pour dispenser un accueil d'aujourd'hui», précise Philippe Masuyeau, directeur de tous les bureaux de La Roche-sur-Yon. La façade art déco, l'une des plus belles de la ville, sera, elle aussi, restaurée. Pour ce chantier, le groupe La Poste investit près d'un million d'euros.

Bureau provisoire rue Allende

Pour avoir un accueil digne du XXI^e siècle, le bureau de poste du centre va donc fermer ses portes dès mercredi 30 mai. «En même temps, pour pénaliser le moins possibles nos clients, nous ouvrons un bureau provisoire rue Allende, où se trouvent déjà les boîtes postales, ajoute le directeur. C'était primordial de garder un bureau en centre-ville». Pour offrir le même service, les effectifs des autres bureaux yonnais (Les Jaulnières*, la Garenne, Saint-André et le Bourg) seront renfor-



Fin octobre, après cinq mois de travaux, le nouveau bureau de poste rue Clemenceau sera agencé avec des espaces dédiés aux différents services de la Poste.

cés. «Pendant les travaux, tous les conseillers financiers seront répartis sur les autres sites de La Roche».

Pendant cette période, le bureau rue Clemenceau va être entièrement transformé. «Et sa surface va être doublée pour arriver à un bureau de 220 m². Aujourd'hui, c'est moitié moins». L'agence sera organisée en pôles, avec des codes couleurs

différents pour les colis, le courrier, le service bancaire... Les boîtes postales seront transférées rue Clemenceau. «Ce nouveau concept va permettre un accueil personnalisé, détaille Philippe Masuyeau. L'objectif, c'est que les guichetiers prennent en charge les clients dès leur arrivée pour l'orienter vers l'espace dédié à leurs demandes. Notre but, c'est aussi d'évi-

ter les fils d'attente. C'est sûr, le bureau sera plus spacieux avec des espaces mieux identifiés».

Fin octobre, les Yonnais ne devraient pas reconnaître leur nouveau bureau de poste.

Karyn Grzywaczyk

* Durant les travaux, le bureau des Jaulnières sera ouvert le matin et l'après-midi.

■ Bulletin de l'Amicale philatélique yonnaise, n° 134, mars 2012

Les oblitérations manuelles de Vendée 1885-2009 de la nomenclature Lautier (M. Audureau & F. Grangiens). Les timbres monnaie (J. Leprevost). Papiers timbrés, le phare de la Chaume (F. Grangiens). Actualité Vendéenne (J-M Leterme).

APY - Philippe Marton - 76 Boulevard des Belges - 85000 La Roche-sur-Yon - martonphilippe@free.fr - <http://apy85.fr>

Philatélie Française

Timbres Magazine

• Les timbres monnaie 5c et 25c Semeuse camée avec publicité, à découvrir dans le n°134 du bulletin de l'Amicale Philatélique Yonnaise (siège : 29, rue Georges-Durand, 85000 La Roche sur Yon, tél. 02 51 37 97 67).

Le Journal

du Pays Yonnais

Jeudi 24 mai 2012 - 101, bd d'Angleterre, BP 302 - 85008 La Roche-sur-Yon Cedex. Tél. : 0251 24 25 10 Fax : 0251 24 25 19 journaldupaysyonnais@publilibdos.fr
www.lejournaldupaysyonnais.fr

Philatélie : des tortues au kiwi !

Mathilde Chabot, 21 ans, est philatéliste. Ses collections dédiées aux tortues puis au chocolat lui ont rapporté de nombreuses médailles.

Le club de philatélie tente régulièrement de séduire les jeunes Yonnais. Ces derniers le rendent bien à l'association quand on ressent la motivation et l'engouement pour cette activité qui va bien au-delà de la collection de timbres.

Parmi ces jeunes, Mathilde Chabot, 21 ans, fréquente le club depuis plus de dix ans. «J'ai commencé à l'âge de 10 ans, mes parents sont collectionneurs. Ma collection, je l'ai mise au placard pendant quelques années, pour la retrouver, ensuite, avec plaisir. Je n'ai plus l'intention d'arrêter». Avec toute sa fraîcheur, Mathilde se confie. Parmi les types de collection, existe celle appelée «classe ouverte» qui consiste à prendre un thème et de chercher, des timbres (50 %) et tout support (50 %) qui rappellent le sujet. Pour sa première classe ouverte, Mathilde a choisi les tortues : «J'avoue que ce thème m'a été inspiré par les anciens du club. Quelquefois, alors que je perdais un peu de vivacité, ce sont eux qui me relançaient et me motivaient. C'est sympa».

Une passion pour les timbres ?

Mathilde présente sa collection : 48 planches qui lui ont demandé deux ans d'implication. Et, pour les 50 % hors timbres, Mathilde a glané tous azimuts et la récolte est large : billets de banque de Madagascar, du Brésil, des enveloppes, des tickets de caisse, des boîtes de dragées, des articles de presse, et même des blagues de carambar. C'est simple, il faut que l'objet ait une photo ou dessin d'une tortue ou l'insertion du mot tortue. Mathilde a également inséré une documentation sur la vie des tortues. «Je voyais des tortues partout. Cela devient vite une obsession».

En 2004, elle a décidé que sa collection était achevée. «Une collection est faite d'abord pour soi. Il est intéressant de la présenter dans des expositions ou des concours, cela permet de se faire connaître et surtout de se comparer avec les autres». Philippe Marton, le président du club, donne également son avis sur ces expositions et va plus loin, estimant que «le jugement des visiteurs vaut souvent celui du classement».

Mathilde a fait voyager sa collection, tant dans les expositions que dans les concours. Dans un classeur, elle conserve jalousement l'itinéraire et les récompenses du périple de sa collection. Passons sous silence les expositions et attendons-nous sur les concours. Flogeux le palmarès de la collection de Mathilde : 2006, médaille d'argent, concours régional d'Angoulême ; 2007, neuvième au championnat de France ; 2009, première au championnat de France et 2010, médaille d'or à l'exposition nationale de Villeneuve-sur-Lot. A chaque concours et même à certaines expositions, le jury note et donne des commentaires. Ces derniers ont une constance dans l'obligation de toujours améliorer la collection, comme cet avis datant de 2009 : «Sujet traité avec humour que vous aurez avantage à développer».

Des tortues, Mathilde est maintenant passée au chocolat. «J'ai cherché un thème inconnu pour les collectionneurs, avec comme objectif d'intéresser le plus large public. Le chocolat, pour moi, est un liant».

Et c'est parti pour les recherches avec des petits chocolats, des factures du XIX^e siècle, buvard, cachet de la poste où le chocolat est recommandé comme laxatif ! Et le projet de quarante-huit pages a pris corps. Avec déjà des expositions et une première place à Cognac (2011). Mathilde va participer à l'exposition nationale qui se tiendra en novembre à Belfort. Elle concourra pour la dernière année dans la catégorie jeunes qui, pour les philatélistes, va jusqu'à 21 ans inclus.

Bientôt une expo nationale à Belfort

Les tortues, le chocolat et demain... le kiwi : un nouveau défi pour cette passionnée. Mathilde n'est pas la seule jeune du club à vouloir se confronter à ces challenges. Cédric et Samuel, deux frères, s'at-

taquent aux sports olympiques et François aux Mariannes allant de Louis Fernex, peintre, à Yves Beaujard, graveur. Le club a, dans ses atouts, la chance d'avoir Pascal Bandry. Cet Agésinate est conseiller jeunesse à la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP) et, également, jury dans les expositions et concours. «Les jeunes qui préparent une collection se doivent d'avoir comme objectif, avant et après, l'évolution de leurs recherches pour un aboutissement qui se tient». Pascal revient sur les jeunes : «La mission d'un club pour les jeunes est primordiale pour qu'ils restent. Le travail en commun d'une collection à thème est un ferment pour les motiver». Les jeunes ont repris leur place. Avec minutie, ils composent leurs pages avec toujours les conseils des anciens qui les chou-choutent.

Jean Gallet (CLP)

• **Pratique :** Philippe Marton au 02 51 05 10 91. Renseignements mensuels au Clic-Entourage ; adultes premier dimanche du mois et pour les jeunes, dernier dimanche.



François, Mathilde avec ses chocolats ainsi que Cédric et Manuel.

LES MASQUES

Les masques viennent du mot « maschera ».

Les masques de théâtre sont utilisés comme accessoires pour la tragédie grecque, le théâtre masqué balinais, la commedia dell'arte, le nô japonais...



Le masque peut être utilisé lors de cérémonies rituelles (notamment en Afrique, que l'on appelle aussi le « continent des masques »). Là, le masque sert non seulement à cacher le visage mais aussi à représenter un autre être, différent de celui qui le porte. Cet être peut représenter tour à tour une force naturelle d'origine divine, un guérisseur ou un esprit, un ancêtre qui revient pour bénir ou pour punir, un esprit de la mort ou de la forêt.

Le masque est le lien sacré entre les morts et les vivants.

Le masque est le contraire de l'être. Il s'apparente au théâtre et à l'exhibition des sentiments.



Il exulte des mimiques ou expressions
 Qui ne peuvent être dites ou verbalisées
 Le masque lie
 Les vivants à l'au-delà
 Un pont intergénérationnel
 Des racines ethniques
 Des couleurs bigarrées aux plumes chatoyantes.

 Un mystère caché comme un secret
 Tour à tour,
 Les masques imitent des animaux terrifiants ou des êtres féeriques
 Qui éloignent les mauvais esprits...
 La lumière masque l'ombre
 Le masque dissimule ce que nous possédons



A l'intérieur de nous-mêmes :

nos trésors cachés, nos désirs inachevés, nos non-dits culpabilisants



Nous sommes la lumière et l'ombre est ma face cachée

Le reflet n'est que le masque des apparences ou des trompe-l'œil.

Le masque du clown révèle et dévoile l'être dans sa profondeur humaine

Le clown tragique, drolatique, triste ou émouvant conjugue tous ces états à la fois.

Les masques sont révélateurs d'une certaine élévation spirituelle

Une dévotion certaine à un Dieu

Tabou et peur jalonnent le parcours des tribus ethniques.

Démasquer l'inconnu qui sommeille en chacun de nous

Des masques qui cachent ce que nous ne voulons pas montrer...

Les masques contribuent à attirer le mystère.



Il tourne en dérision la société de ses contemporains, libère les tabous et les non-dits.

Le masque du clown se rie de lui-même.

C'est la comédie humaine dans toutes ses splendeurs et ses déviances

Ce masque, cet appareil de fête clame haut et fort le droit au plaisir.

Le masque a souvent été dessiné, copié en différents motifs.

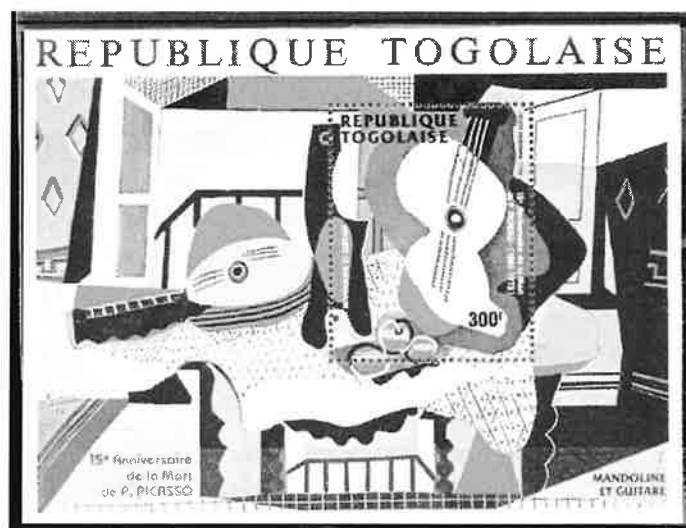


Il célèbre les métissages ethniques et ses racines

Il marque les diversités culturelles et raciales

Art urbain et masque aussi de fête,

Il se conjugue sous toutes ses formes.





Ci-dessus un exemple d'enveloppe FDC 1^{er} jour du Portugal.

La diversité des appareils de fête pour animer les fêtes,
les masques font office d'objets de divertissement.



Francis LEMPERIERE

M^E DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG

Déclaration de vente à M^E PIERRE LESTERPT

Spécifiés au dit Contrat; Et avoir eu l'intention
de Comprendre dans la dite Vente, par une clause
générale insérée au Contrat en ces termes: Et aussi
tous Les objets qui n'ont point été aliénés pendant la Durée
du Séquestre national, Des objets non Spécifiés, tels
par exemple que le phare de La chaume, dont le f.^r
Lesterpt demande maintenant La remise. En
conséquence je déclare n'avoir rien à y prétendre
comme ayant été, et devant être compris dans
La dite Vente. En foi de quoi j'ai Délivré,
au dit f.^r Lesterpt, et pour lui servir et valoir
ce que de raison, la présente Déclaration, signée
De ma main, et Scellée du cachet de mes armes.

fait à Paris Le Vingt quatre Septembre.
mil huit Cent Dix huit. /.

Pour Déclaration comme il est dit

Le Duc de Luxembourg



Lettre autographe de Charles-Emmanuel-Sigismond de Montmorency-Luxembourg,
duc de Luxembourg, de Piney et de Chatillon sur Loing

Anne Charles Sigismond de MONTMORENCY-LUXEMBOURG DUC DE LUXEMBOURG (1737-1803)

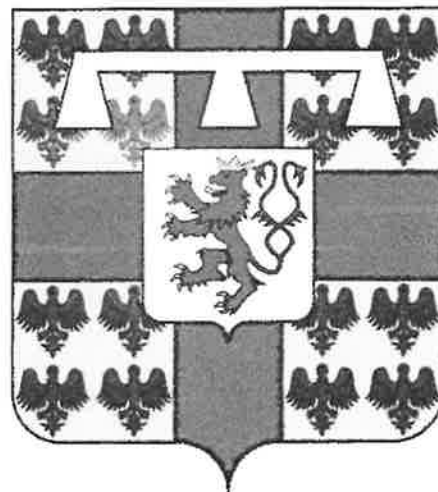
Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg (15 octobre 1737 - 13 octobre 1803), marquis de Royan, duc de Chatillon, duc et pair de Piney, duc de Montmorency-Luxembourg.. Son duché de Piney comportait 5000 hectares de forêts et d'étangs dont le bail lui rapportait 50.000 livres par an devant ceux de Chatillon 30.000 livres et du comté d'Olonne 24.000...

En 1758, le duc de Montmorency-Luxembourg est colonel aux grenadiers de France, puis employé en qualité de colonel aux régiments des Grenadiers Royaux de la Tresne.

C'est entre 1770 et 1790, au cours d'une des périodes les plus brillantes et les plus angoissantes de l'histoire de notre pays que la grande figure d'Anne-Charles- Sigismond de Montmorency-Luxembourg va donner toute la mesure de son personnage, à vrai dire hors du commun. Duc de Luxembourg-Piney, pair, « premier baron chrétien de France », Lieutenant Général en 1784, député de la noblesse de la sénéchaussée du Poitou aux états généraux de 1789, il va s'avérer l'un des plus éminents novateurs de son temps mais aussi l'un des champions les plus traditionalistes d'un Ancien Régime condamné par l'histoire.

En 1773, le *Grand-Orient de France* se substitue à la *Grande Loge de France*, par une révolution dont le duc de Montmorency-Luxembourg était l'initiateur. Agé de vingt-six ans, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, futur Philippe-Egalité est nommé Grand Maître mais c'est en réalité le Duc de Montmorency-Luxembourg, entouré de Maçons efficaces, qui réalise l'unification des Loges maçonniques, marquant ainsi une ère de régénération de la Franc-maçonnerie française.

Toutefois, si Montmorency-Luxembourg est un indéniable réformiste, ce n'est pas un révolutionnaire. Et les méthodes détournées, conspiratives, moralement condamnables et démagogiques qu'utiliseront les partisans de Philippe Égalité, qu'il a - ironie de l'histoire - puissamment contribué à faire élire Grand Maître, susciteront chez lui révolte, indignation et une opposition farouche. Il mobilisera, dès lors, toutes ses énergies pour préserver d'une fin qu'il devine inéluctable, la monarchie et le souverain auquel il doit son allégeance. Mais l'inertie de Louis XVI, l'aveuglement incroyable des élites sociales du temps et la démagogie coupable et inconsciente du duc d'Orléans l'inciteront à s'exiler, le 15 juillet 1789, au lendemain de la prise de la Bastille. Il ne reverra jamais la France, et mourra à Lisbonne, en 1803.



Parents

- Charles Anne Sigismond de Montmorency-Luxembourg, *Duc d'Olonne 1721-1777*
- Marie Etienne de Bullion †1749

Mariage et enfants

Marié le 9 avril 1771 avec Madeleine Suzanne de Voyer de Paulmy d'Argenson †, dont

- Anne Henri Rénier Sigismond de Montmorency-Luxembourg, *Duc de Chatillon 1772*
- Bonne Charlotte Renée Adélaïde de Montmorency-Luxembourg 1773
- Charles Emmanuel Sigismond de Montmorency-Luxembourg, *Duc de Piney-Luxembourg 1774-1861*
- Madeleine de Montmorency-Luxembourg 1778-1833

Frères et sœurs

- Anne Charles Sigismond de Montmorency-Luxembourg, *Duc de Piney-Luxembourg 1737-1803*
- Bonne Marie Félicité de Montmorency-Luxembourg 1739-1823
- Anne Paul Emmanuel Sigismond de Montmorency-Luxembourg, *Prince de Luxembourg 1742-1790*

COPIE DE L'ARRETE DU 1^{er} DECEMBRE 1818

Etabli pour M^e Pierre Lesterpt

1^{er} Dec^r 1818.

Arrêté

La Commission chargée de Prononcer Sur
La remise Des biens Saisis et non Vendus,

Vu La requête De M^e Pierre Lesterpt &c
tendant à obtenir En Exécution De La Loi Du
5 Dec^r 1814, l'envoi En possession Et jouissance
D'une maison Dite La prisonnière sise aux Sables
D'Olonne, où Sont Etablies Les prisons civiles,
Et D'un bâtiment avec dépendances, au lieu
Dit La chaume, servant De place...

Et à obtenir En Plus Le payement Du prix
De Location annuelle De ces biens, à Compter
Du 26 fruct^{an} 10 Date De main levée De
L'arrêté Du Sequestre.

De main levée

Vu l'extraît Des registres Du Préf^{et} Des Hypoth^{èques}
Page Vu Les renseignements fournis par le Directeur
Des Domaines — Vu L'arrêté Du 19 juillet 1811

COPIE DE L'ARRETE DU 1^{er} DECEMBRE 1818

Etabli pour M^r Pierre Lesterpt

1^{er} X^{bre} 1818

Arrêté

La Commission chargée de prononcer sur la remise des biens séquestrés et non vendus.

Vu la requête de M^r Pierre Lesterpt tendant à obtenir en exécution de la loi du 5 X^{bre} 1814, l'envoi en possession et jouissance d'une maison dite le prétoire sise aux Sables d'Olonne, où sont établies les prisons civiles, et d'un bâtiment avec dépendances au lieu dit La Chaume, servant de phare. . .

Et à obtenir en outre le paiement du prix de location annuelle de ces biens, à compter du 26 fructidor an 10 date de main levée de l'arrêté de main levée du séquestre.

Vu l'extrait des registres du Bureau des hypothèques. Vu les renseignements fournis par le Directeur des Domaines – Vu l'arrêté du 19 juillet 1811 portant concession, au profit de la ville des Sables, de la maison du prétoire.

Le procès-verbal de possession dressé le même jour.

Vu les avis motivés de M. le Préfet du département de la Vendée, et de M. le Directeur général de l'Administration des domaines des 14 8^{bre} et 28 X^{bre} 1817.

Considérant que la concession faite à la ville des Sables, de la maison du Prétoire, établit en sa faveur, une propriété définitive et incommutable, que le bâtiment et dépendances sis à La Chaume est affecté à un service public, et que la demande en paiement du prix de la location depuis la main levée du séquestre, n'est pas dans les attributions de la Commission

Arrête :

M^r Pierre Lesterpt est reconnu propriétaire d'un bâtiment et dépendances sis à La Chaume, département de la Vendée, servant de phare sur les côtes ; il lui sera accordé une indemnité tant que l'affectation durera.

La demande relative à la demande sise aux Sables d'Olonne, n'est point admissible, et il n'y a pas lieu de s'occuper du surplus de la réclamation.

Sans préjudice du droit des tiers et de ceux qui pourraient appartenir au domaine de l'état.

Fait et arrêté à Paris le 1^{er} X^{bre} 1818. Signé : De Colonia, Président, et Patry rapporteur – pour ampliation : le Secrétaire général des finances. Signé : Lefebvre.

Pour copie conforme - Le Conseiller de Préfecture. Signé : J. B. Loyau



139

LES SABLES-D'OLONNE. — Le Palais de Justice et le Remblai.

ND. Phot.

Le Palais de Justice des Sables d'Olonne a été construit approximativement sur l'ancienne prison appelée « Maison du Prétoire »

LETTRE DE M^r PIERRE LESTERPT
au Ministre Secrétaire d'Etat au département des Finances

à Son Excellence
Le Ministre Secrétaire d'Etat
au Dép^t des finances

Monsieur

Pierre Lesterpt, propriétaire, dem^t. à Paris, rue
de Brai N^o 42,

à l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Par arrêté de La Commission créée pour la remise des biens
insendus des émigrés, en date du 1^{er} ~~juin~~ ^{juillet} 1813, il a été
décidé, qu'il serait accordé à L'Exposant une indemnité
pour le phare de La Chaume, près La Ville des Sables,
Dép^t de La Vendée, faisant partie des Domaines de
L'ancien Comté d'Olonne que M^r Le Duc de Montmorency
Luxembourg lui avait vendu; — Mais la même
décision porte que si pour le prétoire et les
prisons de La Ville des Sables, la réclamation de L'Exposant
n'était pas admissible, attendu que ces objets avaient
été concedés à La Ville en toute propriété.)

Tout en Suppliant V^{re} L. d'ordonner dès à présent Le
Règlement de L'indemnité, auquel L'Exposant est reconnu

LETTRE DE M^r PIERRE LESTERPT
au Ministre Secrétaire d'Etat au d^{pt} des Finances

A son Excellence
Le Ministre Secrétaire d'Etat
Au département des finances

Monseigneur

Pierre Lesterpt, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Bac N° 42.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Par arrêté de la Commission créée pour la remise des biens invendus des émigrés, en date du 1^{er} X^{bre} 1818, il a été décidé, qu'il serait accordé à l'Exposant une indemnité pour le phare de La Chaume, près la ville des Sables, département de la Vendée, faisant partie des domaines de l'ancien comté d'Olonne que M^e le Duc de Montmorency-Luxembourg lui avait vendu ; Mais la même décision porte que « pour le prétoire et les prisons de la ville des Sables, la réclamation de l'Exposant n'était pas admissible, attendu que ces objets avaient été concédés à la ville en toute propriété »

Tout en suppliant V. E. d'ordonner dès à présent le règlement de l'indemnité, auquel l'Exposant est reconnu avoir droit pour le phare de La Chaume, il va démontrer qu'il a également droit à une indemnité pour le prétoire et les prisons de la ville des Sables ; qu'à tort la Commission de remise des biens des émigrés a été saisie de l'examen de cette réclamation ; — et qu'à tort dans tous les cas, elle a déclaré que l'exposant n'avait pas droit à une indemnité pour ces derniers objets.

Exposé des faits et des moyens

Par contrat notarié du 24 germinal an 11 (14 août 1803) M^e le duc de Montmorency-Luxembourg (Anne Charles Sigismond) représenté par son fils Charles-Emmanuel, vendit à l'Exposant pour le prix de 30.000 f. à employer au paiement des créanciers inscrits sur les dits biens, # généralement (porte le contrat) tous les objets, sans distinction, exception ni réserve, qui font et faisaient partie des domaines dépendants des terres d'Olonne et des Fenestreaux, qui appartenaient et ont appartenu au dit duc de Montmorency-Luxembourg père, et qui n'ont point été aliénés pendant la durée du Séquestre national, qui avait été mis sur tous ses biens, comme prévenu d'émigration, et au moyen de la main levée qui en a été donnée depuis sa radiation. La dite main levée en date à Fontenay, chef-lieu du département de la Vendée, le 26 fructidor an 10.

Par les articles qui précèdent celui-là, il était dit que c'était notamment, 1° une certaine quantité d'aires dans les marais, spécifiés ; 2° La maison dite Le Prétoire et les prisons des Sables d'Olonne, avec toutes leurs dépendances ; 3° une rente de 50 F. sur un moulin ; enfin, et généralement... comme il est dit plus haut.

M^e de Montmorency-Luxembourg était propriétaire des biens qu'il vendait, au moyen de la main levée du Séquestre national qui avait été mis sur tous ses biens ; et cette main levée avait été prononcée par arrêté du 26 fructidor an 10, pour le département de La Vendée comme le porte le contrat, en exécution d'un arrêté de radiation, rendu par le ministre de la Police générale d'alors, du 6 brumaire an 10.

Or, cet arrêté de radiation porte expressément que M^e le Duc de Montmorency-Luxembourg rentrera dans la jouissance de ceux de ses biens qui n'auraient pas été vendus, et qu'il sera indemnisé de la valeur de ceux qui n'ayant pas été aliénés, auraient retenus pour être consacrés à un service public.

Ainsi, il faut bien remarquer que du moment de sa radiation, et au moins du moment de la main levée du séquestre mis sur ses biens, M^e de Luxembourg était propriétaire de tous les objets non aliénés par l'Etat, avant dépendu de son ancien Comté d'Olonne et de Fenestreaux — Qu'il avait droit à y être réintégré, ou du moins à être indemnisé de leur valeur, s'ils étaient affectés à un service public ; et que, par la même raison, il avait pu vendre ces mêmes objets ou les droits qui en dériveraient.

Il faut même remarquer qu'avant la vente du 24 germinal an 11 (14 avril 1803) et au mois d'octobre 1802, M^r de Montmorency-Luxembourg avait lui-même réclamé près du préfet de La Vendée, la maison dite Le prétoire et les prisons de la ville des Sables et aussi le phare, dit de La Chaume, consistant en une vieille tour, une mazure et des fossés ou jardins à l'usage du concierge.

La vente de ces objets à l'exposant ayant eu lieu, ce fut à lui de suivre l'effet de ces réclamations.

Ce ne fut que le 14 février 1809, que le préfet de La Vendée statua par un arrêté portant « qu'attendu que les objets réclamés étaient affectés à un service public, il y avait lieu de renvoyer l'Exposant devant le ministre des finances, à l'effet d'obtenir l'indemnité qui lui était due.

C'est en vertu de ce renvoi, que l'Exposant s'est adressé à S. E. le ministre des finances pour faire régler l'indemnité qui lui était due pour les trois objets ci-dessus énoncés, le prétoire et les prisons de la ville des Sables, et le phare de La Chaume, circonstances et dépendances, notamment le prix de la location annuelle de ces objets depuis la main levée de séquestre.

Cette pétition fut enregistrée dans les bureaux de S.E. le 25 8^{bre} 1809.

D'autres affaires et diverses circonstances empêchèrent l'exposant de solliciter l'expédition de cette demande ; il paraît qu'elle demeure oubliée dans les cartons du ministère.

La Restauration étant venue, l'Exposant eut l'idée de la reproduire ; elle était admissible auparavant d'après les lois et les décisions de l'administration d'alors ; — il pensa qu'à plus forte raison, et depuis la remise des biens invendus des émigrés, elle souffrirait encore moins de difficulté.

L'Exposant reprit donc l'affaire : d'abord devant le préfet de la Vendée, et le 15 octobre 1817, elle fut renvoyée avec toutes les pièces à l'appui, telles qu'avis du Directeur des Domaines et du préfet, au prédécesseur de Votre Excellence.

On ne comprend pas trop par quel motif le premier commis des finances, dans le département duquel cette affaire se trouvait, crut devoir la soumettre à la Commission créée pour ordonner la remise des biens d'émigrés invendus.

L'Exposant dit qu'il n'en voit pas trop le motif, parceque sa réclamation n'était pas fondée sur la loi du 5 décembre 1814 uniquement, mais bien sur l'arrêté du Gouvernement du 6 brumaire an 10, qui ordonne la radiation de M^r de Montmorency-Luxembourg, (conformément aux articles 9, 13, 16 et 17 du règlement du 28 vendémiaire an 9), et qui portait « que l'émigré rayé, (et par suite ses ayant droit) serait indemnisé de la valeur de ses biens, qui, n'ayant pas été aliénés, auraient été retenus pour être consacrés à un service public.

Si dans sa réclamation au préfet, du mois d'août 1817, l'Exposant avait aussi révoqué la loi du 5 décembre 1814, ce n'était que très subsidiairement ; et comme confirmation des principes déjà posés par la Législation antérieure ; et la preuve c'est que cette réclamation avait été exercée par M^r le Duc de Montmorency-Luxembourg, immédiatement après la main levée du séquestre ; — que le préfet le 14 février 1809, avait renvoyé l'Exposant devant le Ministre des finances ; — et que le 25 octobre 1809, cette autorité supérieure avait été saisie par une demande formelle de l'Exposant.

Quoiqu'il en soit, la Commission de remise des biens des émigrés, examina l'affaire, et crut devoir préalablement s'assurer, par une déclaration spéciale de M^r de Montmorency-Luxembourg, que par la clause générale du contrat de vente du 24 germinal an 11 « et généralement tous les objets qui n'ont point été aliénés pendant la durée du séquestre » il avait entendu vendre aussi le phare de la Chaume et ses dépendances, qui, (comme le prétoire et les prisons) ne se trouve pas nommément exprimé. — M^r de Montmorency-Luxembourg a passé le 24 7^{bre} 1818, cette déclaration interprétative du contrat.

Alors, et le 1^{er} X^{bre} 1818 est intervenu la décision de la Commission, qui déclare que l'Exposant est reconnu propriétaire du phare de la Chaume, et qu'il lui sera accordé une indemnité, tant que cet objet sera affecté à un service public. — Mais, que, quant à la maison, sise aux Sables d'Olonne, servant de local pour les séances du tribunal de première instance et pour les prisons, sa réclamation n'est pas admissible.

Et pourquoi, quant à cet objet, qui est spécialement exprimé dans son contrat de vente, sa réclamation ne serait elle pas admise ?

La Commission donne pour motif « que la concession faite à la ville des Sables de la maison du prétoire, établit en sa faveur une propriété définitive et incommutable.

Et ce motif est puisé dans l'avis du directeur des domaines portant que « la maison du prétoire de la ville des Sables a été, en exécution d'un décret du 9 avril 1811, remise en toute propriété à Mr le Sous-préfet par arrêté du 19 juillet suivant, pour rester affectée au service du tribunal de première instance, et que les prisons civiles s'y trouvent établies.

Ce fut pour la première fois que l'Exposant entendit parler de ce décret du 9 avril 1811, bien postérieurement à ses réclamations pour être réintégré dans ce bien, ou recevoir indemnité, selon sa valeur.

Mais quel qu'il soit, ce décret, l'Exposant était soumis aux conditions de la radiation de la liste des émigrés imposées à son vendeur, qui consistaient à ne pouvoir être réintégré dans la jouissance directe des objets affectés à un service public ; — Mais ces conditions aussi lui donnaient droit à une indemnité de la valeur des dits biens.

Il conçoit que la Commission a pu déclarer qu'il lui serait accordé une indemnité pour le phare affecté également à un service public. — Mais il ne conçoit pas pourquoi elle n'aurait pas fait une semblable déclaration pour la maison du prétoire. — Le décret qui en attribue la jouissance, à la ville, en toute propriété pour un service public, ne change pas les droits de l'Exposant.

Et si la Commission a pensé cependant qu'elle ne devait pas prononcer que l'Exposant recevrait une indemnité pour cette maison, il peut, en tout état de choses, réclamer cette indemnité près de Votre Excellence. — Les lois antérieures au décret du 9 avril 1811, cité par le Directeur des Domaines la lui accordaient. Lorsque ce décret a été rendu, l'objet qu'il a ainsi attribué à la ville des Sables, était la propriété de l'Exposant depuis huit ans, depuis le 14 avril 1803 ; — il n'a encouru ni déchéance ni prescription, puisqu'il a toujours été en réclamation près de Votre Excellence, ainsi qu'il résulte notamment de l'arrêté du préfet de la Vendée du 14 février 1809, et de la pétition enregistrée au ministère le 25 8^{bre} de la même année.

A ces causes l'Exposant croit pouvoir attendre, avec confiance, de la justice de Votre Excellence.

Qu'attendu que M^r le Duc de Montmorency-Luxembourg, aux droits duquel il se trouve par suite du contrat de vente du 24 germinal an 11 (14 avril 1803) était fondé à réclamer, en vertu même de son acte de radiation émané du gouvernement le 6 brumaire an 10, une indemnité de la valeur de ceux de ces biens, qui, n'ayant pas été aliénés, avaient été retenus pour être consacrés à un service public, que la maison du prétoire de la ville des Sables avait été dès ce temps affectée au service du tribunal de première instance, établi dans cette ville, et aux prisons civiles,

Que M^r le Duc de Luxembourg a réclamé cette indemnité dès 1802 ; qu'ayant vendu ses droits à l'Exposant, celui-ci a continué la réclamation notamment en 1809.

Que le décret du 9 avril 1811, qui attribua cette maison en toute propriété à la ville des Sables, pour le service public auquel elle était déjà consacrée, ne détruit pas les droits que l'Exposant avait à une indemnité, suivant sa valeur, et aux jouissances courues depuis la main levée du séquestre national.

Que la Restauration et la loi du 5 X^{bre} 1824 n'ont fait que confirmer et rendre plus sacré le droit préexistant,

Ordonner,

Que M^r Pierre Lesterpt fera, contradictoirement avec les proposés de la Régie des Domaines, estimer la maison, dite du prétoire, où sont aussi établies les prisons civiles, sise en la ville des Sables d'Olonne, département de la Vendée, ainsi que les bâtiments et dépendances du phare, dit de la Chaume, en déduisant toutefois les augmentations et améliorations faites aux frais du Gouvernement, pour, sur le vu des dits procès-verbaux d'expertise, être liquidé au profit de l'Exposant le compte des valeurs des dits objets, et des jouissances courues depuis la main levée du séquestre.

A l'appui de la présente réclamation l'Exposant joint des copies

- 1^o De l'arrêté de radiation du 6 brumaire an 10 ;
- 2^o De l'arrêté du Préfet de la Seine du 13 pluviôse an 10 portant main levée du séquestre pour les biens de M^r de Montmorency-Luxembourg, situé dans le département de la Seine. Pareil arrêté a été pris le 26 fructidor an 10, par le préfet de la Vendée.
- 3^o Contrat de vente par M^r de Montmorency-Luxembourg à M^r Lesterpt des objets non aliénés composant l'ancien comté d'Olonne du 24 germinal an 11 (14 avril 1803)
- 4^o Arrêté de la Commission de remise des biens des émigrés, du 1^{er} X^{bre} 1818, qui accorde à l'Exposant une indemnité pour la valeur du phare, et la refuse pour la maison du prétoire et des prisons, sises en la ville des Sables.

LETTRE DE M^r MIROT
à M^r PIERRE LESTERPT du 9 février 1819

N^o 2792.

Les sables le 9 Février 1819.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à la lettre
de M^r le Directeur N^o 10677, l'accomplissement d'un article de la
N^o 7^{me} des lois de l'an 7 lequel la Commission établie
en vertu de la loi du 9 décembre 1814 pour
la répartition des propriétés d'un bâtiment et de ses dépendances
sur les communes des sables, de la part
de la commune des sables, en votre qualité de fonctionnaire
de l'Etat. Demontrez-vous l'exactitude.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Mirot
P.

Si je vous suis utile ici, disposez librement de moi.

LETTRE DE M^r MIROT
à M^r PIERRE LESTERPT du 9 février 1819

Les Sables le 9 février 1819

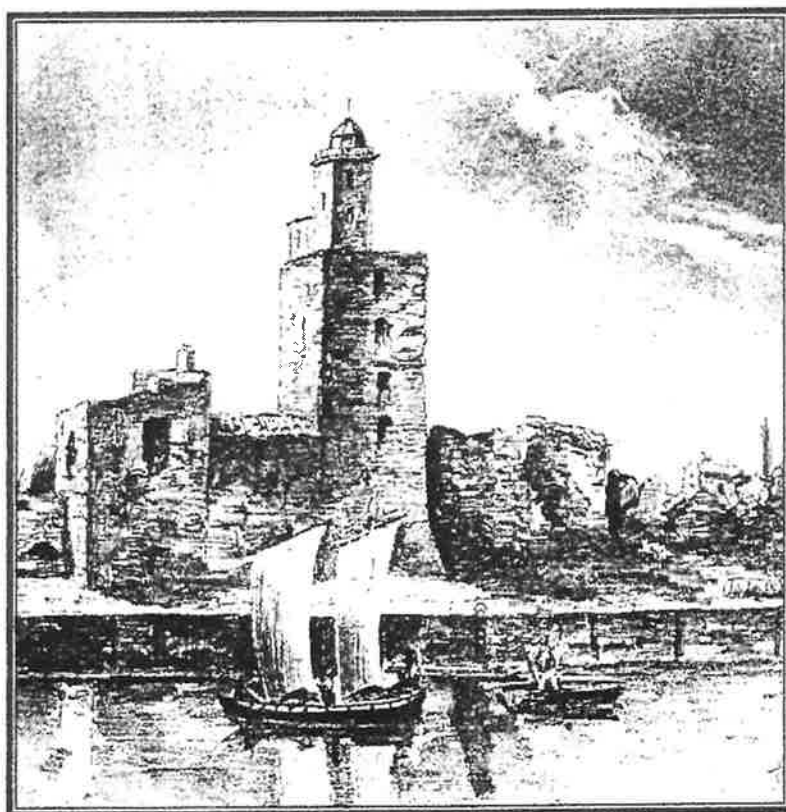
Monsieur,

Je vous adresse, cy joint, de conformité à la lettre de mon Directeur N^o 10677, l'ampliation d'un arrêté du 1^{er} X^{bre} dernier pour lequel la Commission établie en vertu de la loi du 5 décembre 1814 vous a reconnu propriétaire d'un bâtiment et dépendances sis à La Chaume, commune des Sables, servant de phare sur les côtes, en votre qualité de cessionnaire de M. de Montmorency-Luxembourg.

J'ai l'honneur de vous saluer.



Si je vous suis utile ici, disposés librement de moi.



ACTUALITE VENDEENNE

La Marianne de Beaujard utilisée sur les PAP pour les repiquages réalisés par la Poste en partenariat avec les communes se décline dorénavant sous 2 formes :



Le type 1 avec la mention France en bas à gauche du timbre et le texte « France Lettre Prioritaire » sous le timbre.

Dans notre rubrique actualité vendéenne, nous appellerons ce type 1 : **Marianne de Beaujard France**

Le type 2 avec les mentions France en bas à droite du timbre, 20g en bas à gauche et Lettre Prioritaire en haut.

Dans notre rubrique actualité vendéenne, nous appellerons ce type 2 : **Marianne de Beaujard 20g.**



Rectificatif

Pour les PAP ci-dessous, le timbre utilisé est la Marianne de Beaujard 20g :

➤ Nalliers mis en vente le 04/08/2011 (voir bulletin n° 133 - décembre 2011). Il s'agit du 1^{er} PAP vendéen avec cette nouvelle Marianne.

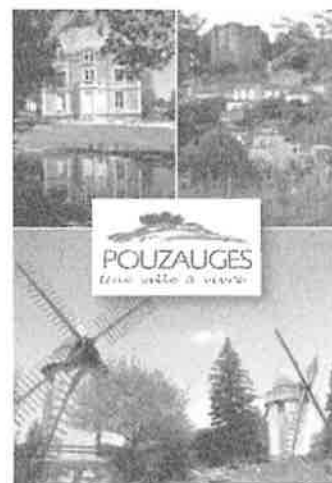
➤ St André Treize Voies mis en vente en décembre 2011 (voir bulletin n° 134 - mars 2012).



Bibliothèque Le Colombier



Les Moulins à Vent Jumeaux



Visuels 1 et 2, ainsi que le Vieux Château

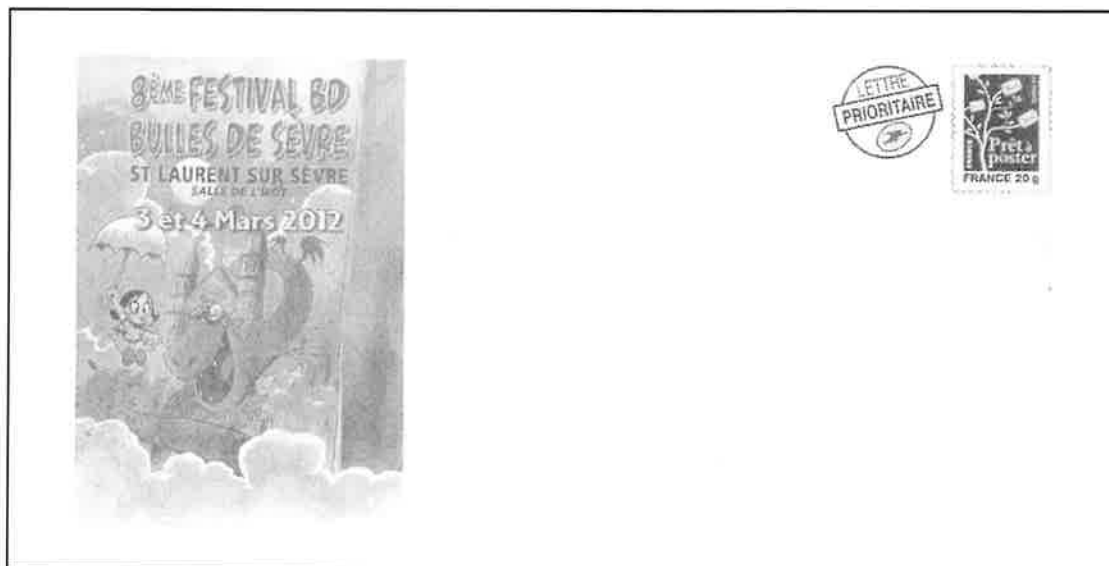
La Poste de Pouzauges a mis en vente une série de 3 PAP le 21 décembre 2011 :

- 2000 exemplaires pour chaque visuel
- timbre : Marianne de Beaujard France

RETIRAGES :

- **JARD SUR MER** : 3000 exemplaires rectangulaires - février 2012 - Timbre Marianne de Beaujard 20g - Visuel idem émissions d'août 2010 et février 2011 : « Jard sur Mer - Destination Nature » (voir bulletins n° 129 - décembre 2010 et n° 131 - juin 2011).
- **REAUMUR** : 2000 exemplaires rectangulaires - décembre 2011 - Timbre Marianne de Beaujard France - Visuel idem émission juin 2011 : « Réaumur - Vendée - Le Lavoir Remaudé » (voir bulletin n° 132 - septembre 2011).
- **Ste GEMME LA PLAINE** : 2000 exemplaires rectangulaires - 23/12/2011 - Timbre Marianne de Beaujard France - Visuel idem émission octobre 2008 : « Sainte Gemme La Plaine 85400 » (voir bulletin n° 121 - décembre 2008).
- **St PROUANT** : 2000 exemplaires rectangulaires - 13/01/2012 - Timbre Marianne de Beaujard 20g - Visuel idem émissions de septembre 2008, avril 2010 et juin 2011 : « Saint Prouant, Vendée - Parc de la Bourroche - Entrée du Bourg » (voir bulletins n° 121 - décembre 2008, n° 127 - juin 2010 et 132 - septembre 2011).
- **TALMONT St HILAIRE** : 2000 exemplaires rectangulaires - février 2012 - Timbre Marianne de Beaujard 20g - Visuel idem émission de mai 2011, 3 photos : le château, la côte, des cyclistes (voir bulletin n° 131 - septembre 2011).
- **TALMONT St HILAIRE** : 2000 exemplaires rectangulaires - février 2012 - Timbre Marianne de Beaujard 20g - Visuel idem émission de mai 2011, 3 photos : le marais, Port Bourgenay, du sel (voir bulletin n° 131 - septembre 2011).

A l'occasion du 8^{ème} festival BD « Bulles de Sèvre » à St Laurent sur Sèvre, l'association organisatrice a mis en vente un PAP (ci-dessous) édité à 200 exemplaires et reprenant l'affiche de la manifestation dessinée par Olivier SUPIOT.



Centenaire de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

Dans le cadre du Centenaire de la LPO (1912-2012), la Poste a édité un bloc de 4 timbres représentant des oiseaux emblématiques de la LPO : le Macareux Moine, le Balbuzard Pêcheur, la Gorgebleue et l'Outarde Canepetière. Les dessins ont été réalisés par l'illustratrice Noëlle LE GUILLOUZIC.

La LPO, en partenariat avec la Poste, les associations philatéliques locales et le réseau de Philapostel, ont organisé des manifestations «1^{er} jour» dans 22 villes de France les samedi 12 et dimanche 13 mai 2012, en avant-première à la sortie officielle dans tous les bureaux de Poste de France le lundi 14 mai. Les souvenirs philatéliques (4 cartes, 4 enveloppes et 2 planches format A4) ont été illustrés par les dessinateurs naturalistes François DESBORDES, Benoît PERROTIN et Alban LAROUSSE.

Pour la Vendée, et en partenariat avec l'Amicale Philatélique Luçonnaise, le 1^{er} jour se tenait à St Denis du Payré dans le cadre de la 1^{ère} Fête des Cigognes organisée par cette commune.



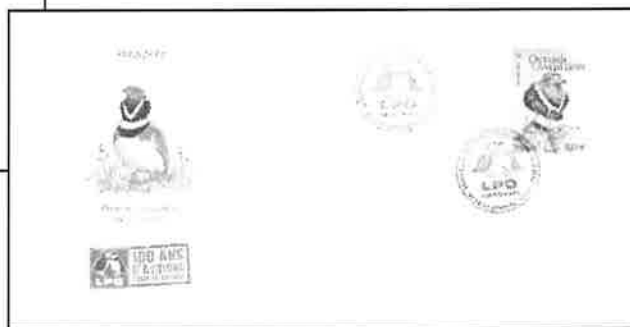
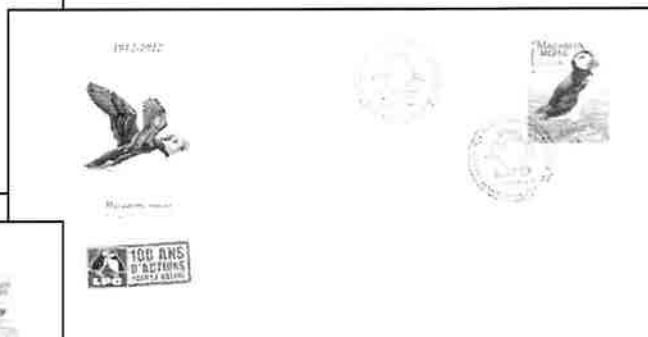
A gauche le TAD de St Denis du Payré.



A droite, une photo du TAD de Rochefort



Ci-contre et ci-dessous, les 4 enveloppes souvenirs proposées par la LPO.



Amicale Philatélique Yonnaise

Réunion du Conseil le 3 janvier 2012

Bilan de l'Assemblée Générale

Une bonne participation puisque 40 adhérents étaient présents. Le repas, pris au restaurant la Soupière à la Roche-sur-Yon, a déçu les participants.

Aucun commentaire n'est fait sur le projet de compte-rendu qui sera publié dans le bulletin n° 134 de mars 2012.

Organisation du 30^{ème} Salon du 22 janvier 2012

Amédée DUPOND informe qu'à ce jour 190 tables ont été réservées et qu'une exposition d'objets en fer-blanc est proposée par un particulier. Michel AUDUREAU signale également la possibilité d'une exposition d'entrées de serrures par un collectionneur de la Ferrière. Le Conseil donne son accord pour ces 2 présentations.

Le prix des repas du midi sera le même que l'an passé : 11€.

La publicité a été faite, aussi bien dans les revues spécialisées que dans la presse locale, ainsi que sur les sites Internet et dans les Maisons de quartiers.

Questions diverses

- Les intérêts sur le livret bleu sont de 186€ pour l'année 2011.
- Le Conseil donne son accord pour l'acquisition d'une imprimante A3 pour un budget se situant autour de 300€
- Pour 2012, il est décidé de conserver la même couverture pour le bulletin

BUREAU DU CONSEIL d'ADMINISTRATION et REPARTITION DES TACHES

Suite au décès de Jacques LOISEAUX, le Conseil d'Administration, réuni le mercredi 21 mars 2012, a modifié l'organisation du bureau et la répartition des tâches :

- Philippe MARTON : Président et responsable des Circulations
- Jean-Marie LETERME : secrétaire et trésorier
- Alain BONNEAU : secrétaire adjoint et adjoint aux circulations
- Richard COQUET : vice-président et trésorier adjoint



FOCH
ASSURANCES

ASSURANCES et PLACEMENTS

Cabinet DUPOND-JOURDAIN

20, rue Foch
LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 36 24 16
Fax 02 51 46 24 37
www.orias.fr n° 07014853

198, rue du Général Guérin
LE BOURG SOUS LA ROCHE
Tél. 02 51 46 05 62
Fax 02 51 05 12 93
www.orias.fr n° 07005863

REUNIONS MENSUELLES 2012

ADULTES		JEUNES	
1er dimanche de chaque mois de 9h30 à 12h00		Dernier dimanche de chaque mois de 9h30 à 12h00	
Dimanche 8 janvier	Galette + échanges	Dimanche 8 janvier	Galette
Dimanche 5 février	Conférence (P. BARBIER + ANNAVE)	Dimanche 29 janvier	
Dimanche 4 mars	Bulletin + échanges	Dimanche 26 février	
Dimanche 1er avril	Conférence (F. GRANGIENS)	Dimanche 25 mars	
Dimanche 6 mai	Echanges	Dimanche 29 avril	
Dimanche 3 juin	Bulletin + échanges	Dimanche 27 mai	
Dimanche 24 juin	Echanges	Dimanche 24 juin	Avec adultes
Dimanche 2 septembre	Bulletin + échanges		
Dimanche 7 octobre	Conférence (P. BANDRY)	Dimanche 30 septembre	
Dimanche 4 novembre	Conférence (M. AUDUREAU)	Dimanche 28 octobre	
Dimanche 25 novembre	Echanges	Dimanche 25 novembre	Avec adultes

Dimanche 9 Décembre 2012 - ASSEMBLEE GENERALE APY à 9h00

DATES A RETENIR POUR 2012/2013

17 et 18 mars 2012
du 9 au 17 juin 2012
13 et 14 octobre 2012
du 2 au 4 novembre 2012
20 janvier 2013

Exposition Régionale et Congrès GPCO
Championnat de France et Congrès FFAP
Fête du Timbre
Exposition Nationale Jeunesse
31ème Salon des Collectionneurs

NEUVILLE DU POITOU
PARIS
L'AIGUILLON SUR VIE
BELFORT (90)
LA ROCHE SUR YON

à vos côtés, toujours **LA**



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.cmocean.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable - RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015
34, rue Léandre Merlet - BP17 - 85 001 La Roche-sur-Yon - Crédits Photos : CMO - Mathias Braux - Agence SEIZE - Janvier 2012.